



Rapport d'activité

2012

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

l'équipe du siège de l'Acisé



**travailler chaque jour
pour améliorer la vie
des habitants des quartiers.**

sommaire

page 2 Édito de Naïma Charaï

Les interventions de l'Acisé

page 4 Éducation
page 8 Emploi et développement
économique
page 12 Logement et cadre de vie
page 16 Santé et accès aux soins
page 20 Accès à la culture
page 24 Lien social et citoyenneté
page 30 Prévention des discriminations
page 34 Prévention de la délinquance
page 38 Anru : un partenariat
structurant

Gouvernance et données financières

page 42 L'Acisé et son réseau territorial
page 46 Le conseil d'administration de l'Acisé
page 48 Attribution des subventions,
suivi et contrôle
page 54 Données financières

édito de Naïma Charaï

présidente du conseil d'administration de l'Acisé

**s'engager pour plus de proximité
et d'égalité dans les quartiers !**

En octobre 2012, j'ai été nommée à la présidence du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances par le président de la République, sur proposition du ministre délégué à la Ville, François Lamy.

Cette nomination, aussi honorifique soit-elle, m'engage d'abord et avant tout auprès de tous les habitants des quartiers populaires, jeunes, femmes, enfants ! Je connais ces territoires pour les avoir parcourus en tant que militante associative et élue de terrain. Je sais donc que pour ne pas avoir tenu toutes ses promesses, la République y est plus attendue qu'ailleurs. En acceptant cette nomination, je mesure toute la responsabilité qui est la mienne pour défendre, impulser et accompagner la mise en œuvre des missions de l'Acisé et des nouvelles orientations du gouvernement pour les habitants des quartiers populaires.

C'est donc en premier lieu aux citoyens de ces territoires, à celles et ceux qui les représentent, les associations, qu'il convient d'adresser, de diffuser et de rendre compte de l'activité de l'Acisé.

Mais c'est aussi en direction des élus et des parlementaires qu'il nous faut communiquer au travers de ce rapport d'activité. Nous leur devons d'obtenir nos moyens d'intervention dans le cadre de la politique de la ville, votés chaque année au Parlement par les députés de la nation. Une politique publique qui cible certes des territoires prioritaires, mais qui vise à renforcer la cohésion sociale sur tout le territoire national.

L'activité de l'Acisé aura été marquée en 2012 par une alternance politique et donc un contexte institutionnel

en forte évolution. Le changement de gouvernement au mois de mai 2012 aura permis d'infléchir dès l'été 2012 les orientations de la politique de la ville et de préparer une réforme importante au travers de la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » et du comité interministériel des villes du 19 février dernier.

Durant quatre mois, les acteurs de la politique de la ville ont été mobilisés et près de 1 600 habitants entendus lors de quatre Rencontres Avis Citoyens. Ces débats et rencontres ont permis de préparer le comité interministériel des villes et de présenter 27 décisions concrètes et près de 100 mesures, issues de la concertation pour engager le changement et ainsi respecter l'engagement du président de la République en faveur des habitants des quartiers populaires.

Ce changement de cap politique était attendu. Il vise à renforcer la proximité et l'égalité sur les territoires de la politique de la ville.

En tant que présidente du conseil d'administration, j'ai donc mobilisé dès mon arrivée les administrateurs de l'Acisé pour impulser, accompagner et mettre en œuvre cette volonté de réforme tout en veillant à garantir le bon fonctionnement de l'Acisé et de son conseil d'administration.

En 2012, alors que le contexte budgétaire fut contraint, tous les programmes de l'Acisé auront été mis en œuvre dans les quartiers de la métropole et de l'outre-mer. Dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la prévention de la délinquance, du lien social et de la culture, les engagements ont été tenus et le versement des subventions aux associations s'est effectué dans de bonnes conditions. Près de 30 000 actions ont été financées.



Malgré cela, les conditions de vie des habitants des quartiers continuent de se dégrader.

Nous savons que la mise en œuvre des missions de l'Acisé, aussi efficace soit-elle, ne suffira pas pour résoudre les concentrations de pauvreté sur ces territoires. Sur cet enjeu, il nous reste encore beaucoup à faire. Je n'aurai de cesse, pour ma part, d'interpeller l'ensemble des ministères et de rappeler les responsabilités de chacun dans ce combat contre la fracture territoriale et pour la justice sociale.

Ce qu'exigent les habitants des quartiers ne diffère pas de ce que chaque citoyen exige pour lui-même : des services publics de qualité et la possibilité de choisir ! Chaque ministère doit prendre sa part pour lutter contre cette fracture territoriale. Les quartiers populaires doivent rester au cœur de l'action publique de l'État. Le retour du droit commun dans les quartiers populaires est une condition pour rétablir l'égalité républicaine. C'est le sens des 13 conventions que le ministre délégué à la Ville est en train de conclure avec les « ministères de droit commun ».

En 2013, comme cela a été le cas en 2012, je sais pouvoir compter sur l'engagement des agents de l'Acisé et la qualité de leur expertise pour agir et mobiliser tous les acteurs concernés par ces enjeux. Je veux en tant que présidente du conseil d'administration leur rendre hommage pour leur contribution à la réalisation des missions de l'Acisé. Je n'oublie pas les 7 000 associations financées ainsi que l'ensemble de nos partenaires, sans lesquels l'Acisé ne pourrait mettre en œuvre et développer ses programmes d'intervention.

PRINCIPAL PROGRAMME NATIONAL DE L'ACSÉ, LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE POURRAIT PRENDRE UNE DIMENSION SUPPLÉMENTAIRE EN ÉLARGISSANT SON CHAMP D'ACTION AUX 16-18 ANS.

promouvoir la réussite pour tous

L'éducation est une priorité pour l'Acisé depuis sa création. Pour promouvoir l'égalité, l'Acisé s'appuie principalement sur deux programmes nationaux : la réussite éducative et les « Cordées de la réussite ». Parce que le succès de ces mesures repose aussi sur l'implication des familles, l'Acisé développe également un programme de soutien à la parentalité.

Le programme de réussite éducative

Créé en 2005, le programme de réussite éducative (PRE) concentre les deux tiers des financements de l'Acisé pour l'éducation. Il repose sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables (de 2 à 16 ans) repérés principalement dans le cadre scolaire, qui se voient proposer un suivi social et éducatif pour surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à leur réussite. 510 PRE labellisés sont actifs fin 2012 et 114 725 enfants sont bénéficiaires du programme de réussite éducative dont 71 481 dans le cadre d'un suivi individuel sur l'année scolaire 2011-2012. Le programme continue sa progression avec la création de nouvelles équipes pluridisciplinaires de soutien dans les PRE existants (1 944 équipes à fin 2012) et la poursuite du mouvement d'individualisation : en 2012, 62 % des bénéficiaires se sont vu proposer un parcours personnalisé, contre 51 % en 2011. L'enquête annuelle pilotée par l'Acisé permet de suivre l'évolution du programme et des priorités, parmi lesquelles le champ

scolaire (n° 1 pour 43 % des projets), le soutien aux parents (22 %) et la santé (11 %). Afin de conforter cette approche, une plaquette spécifique « PRE et santé » a été publiée avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) en novembre 2012. Le budget total du programme se monte à 115,7 M€, dont 68 % directement financés par l'Acisé.

Une expérimentation pour les 16-18 ans

2012 a ouvert la voie à de nouveaux développements pour le PRE, avec le lancement d'une expérimentation pour l'extension du programme aux 16-18 ans, dans le cadre d'un suivi individuel et en lien avec la plate-forme de décrochage scolaire mise en place par l'Éducation nationale. 16 sites ont été retenus, pour environ 300 bénéficiaires. Ces développements pourront s'appuyer sur l'étude de cohortes menée en 2012 sur l'impact de la réussite éducative, dont les premiers résultats sont attendus en 2013. Ils se feront par ailleurs dans un cadre partenarial renouvelé, suite à la création en 2012 du ministère de la Réussite éducative et à la mise en place d'un Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative, auquel participe l'Acisé. L'Acisé participe également à la Journée nationale de la réussite éducative en mai 2013, coanimée par le ministère de la Ville et le ministère de la Réussite éducative.

« Cordées de la réussite » : la diffusion des bonnes pratiques

L'Acisé contribue depuis sa création à animer le réseau des « Cordées ». En novembre 2012 ont eu lieu à Nancy les premières Rencontres nationales des « Cordées de la réussite ». À cette occasion, l'Acisé a diffusé un guide des pratiques, issu d'une enquête approfondie réalisée auprès de 12 établissements « têtes de Cordées ». Ce travail, réalisé en association avec le secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et les autres ministères concernés (Enseignement supérieur et Éducation nationale), contribue à la diffusion des bonnes pratiques en matière de pilotage, de contenus pédagogiques, de repérage des élèves ou encore de mobilisation des étudiants tuteurs et d'accompagnement culturel.

Il favorise aussi le développement d'un cadre d'action commun, pour un programme encore récent qui repose largement sur les initiatives des établissements. Il vient compléter les enquêtes annuelles de suivi menées par l'Acisé depuis 2011.

EN 2012

80,8 M€

DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE : 510 PRE LABELLISÉS ACTIFS, 114 725 ENFANTS BÉNÉFICIAIRES ; C'EST LE PROGRAMME LE PLUS IMPORTANT DE L'ACSÉ

Trois programmes d'accès à la réussite

L'Acisé a consacré plus de 10 M€ pour des programmes d'accès à la réussite, pour placer des jeunes motivés dans les meilleures conditions pour accéder aux études supérieures. Premier de ces programmes, les « Cordées de la réussite » (voir encadré) consistent à mettre en réseau des établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, IUT) avec des lycées et collèges, dont 46 % sont situés dans un quartier couvert par un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). 326 « Cordées » ont été labellisées (+ 14 en 2012), pour près de 70 000 bénéficiaires. L'Acisé assure la plus grande partie du coût du programme (4,6 M€ en 2012) et renforce la part des jeunes issus des quartiers prioritaires : ils représentent 54 % des bénéficiaires, avec un objectif de 60 % en 2013. Dans le même esprit d'égalité des chances, l'Acisé finance également l'accompagnement des internats d'excellence, qui accueillent des jeunes issus des quartiers prioritaires, l'Anru pouvant prendre en charge des dépenses liées à l'investissement. 2 867 jeunes en ont bénéficié en 2011, pour un financement total de 5,1 M€, comprenant notamment la prise en charge de 45 postes d'éducateurs. 600 000 € ont par ailleurs été consacrés au financement de places de classes préparatoires intégrées (CPI) pour faciliter l'accès à la fonction publique.

Soutien à la parentalité et accompagnement des jeunes

Depuis 2011, le soutien à la parentalité constitue un programme national à part entière, dans des quartiers où se concentrent souvent des situations difficiles (parents maîtrisant mal la langue française, mauvaise appréhension du système scolaire...). Avec un budget de 4,5 M€, l'Acisé a contribué au financement de 4 472 actions locales : dispositifs Reaap (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), écoles de parents, points info familles... Pour la première fois, une enquête annuelle de suivi a été réalisée en 2012 sur l'ensemble des actions de soutien à la parentalité : types d'actions et bénéficiaires, moyens mis en œuvre, impact... Portant sur 2 300 structures (63 % des organismes financés), cette étude améliore la lisibilité du programme et contribue à la réflexion sur les orientations futures. Pour 2013, l'Acisé visera en conséquence à renforcer l'articulation entre ces actions et le volet « parentalité » du programme de réussite éducative. Un second volet de l'enquête, en cours de réalisation, sera plus particulièrement centré sur le rapport aux parents dans les PRE et les ateliers santé ville (ASV).

Autres dispositifs et cohérence éducative

Au-delà de ces programmes nationaux, l'Acisé poursuit le financement d'autres actions dans le cadre des Cucs, en particulier des actions de prévention du décrochage scolaire (1,6 M€, en articulation croissante avec les PRE), les contrats locaux d'accompagnement scolaire (Clas, 5,9 M€) et le dispositif École ouverte (1,6 M€). En 2012, l'Acisé a apporté son appui à une étude d'initiative régionale sur la cohérence éducative. Des monographies y montrent comment localement les acteurs mettent en synergie les dispositifs existants, avec des enseignements riches pour la gouvernance et le pilotage des programmes de soutien à la réussite.



Avec l'Accepp, des Universités populaires de parents

Depuis 2005, l'Association des collectifs enfants parents professionnels (Accepp) développe une démarche novatrice : les Universités populaires de parents. « La question de la parentalité fait l'objet d'un débat

assez intense, mais le point de vue des parents eux-mêmes, et notamment ceux des quartiers populaires, restait invisible », témoigne Emmanuelle Murcier, déléguée parentalité et diversité de l'Accepp. Les Universités rassemblent des parents et des universitaires sur des thèmes liés à

la parentalité (transmission des valeurs, décrochage scolaire...); leurs travaux sont ensuite présentés aux élus et professionnels locaux pour générer des projets et renforcer la coopération entre parents et éducateurs. Une trentaine d'Universités populaires existent déjà en France.



L'Acsé et le service civique

L'Acsé participe au conseil d'administration de l'Agence du service civique (ASC) depuis sa création, en 2010, et veille à ce que les jeunes issus des quartiers de la politique de la ville participent à ce service. Ils représentent actuellement 18 % des effectifs, l'objectif étant d'atteindre 25 %. En novembre 2012, un séminaire co-organisé par l'Acsé et l'ASC a permis de constater le succès du dispositif, mais aussi son potentiel de développement. Des pistes d'action ont été dégagées pour mieux faire connaître le service civique dans les quartiers et recruter des jeunes – y compris des jeunes de 16 à 18 ans en décrochage scolaire – en proposant des missions qui correspondent à leur profil et à leurs aspirations. Il s'agira aussi de multiplier les missions dans les territoires de la politique de la ville pour des jeunes issus d'autres quartiers, afin de développer la mixité sociale à travers des missions d'intérêt général.



PRE : Toulouse en pointe

La 6^e Rencontre nationale de la réussite éducative s'est tenue à Toulouse le 8 novembre, réunissant des acteurs venus de toute la France. Elle a notamment permis de mettre en valeur le travail réalisé à Toulouse : co-construit par la ville et l'éducation nationale, le programme s'appuie sur une cellule de veille dans tous les établissements de la ville (dont 49 écoles et 6 collèges en zone prioritaire) et propose un parcours personnalisé à 560 enfants, dont le suivi est assuré par 27 psychologues et éducateurs spécialisés. Inscrit dans le projet éducatif municipal, la priorité est donnée à la prévention primaire, avec une place importante pour l'accompagnement des familles.
www.toulouse.fr/web/education/reussite-educative

L'ACSÉ FINANCE CINQ PROGRAMMES NATIONAUX AINSI QUE DE MULTIPLES INITIATIVES LOCALES SUR LES THÉMATIQUES DE L'ACCÈS À L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DES CUCS.

faciliter l'accès à l'emploi et le développement économique

Dans un contexte économique difficile, le développement économique et l'accès à l'emploi ont constitué deux priorités de l'Acisé. En 2012, les actions soutenues dans ces domaines ont mobilisé 37,7 M€ de crédit avec un effet d'entraînement important puisque le taux moyen de co-financement de ces actions atteint 87 %.

Appuyer la création et la reprise d'entreprise

23 000 personnes ont pu bénéficier en 2011 d'un appui à la création ou à la reprise d'entreprise de la part de l'Acisé. L'Acisé est intervenue à travers 250 actions qui ont permis à 6 000 entreprises d'être créées et à 1 500 personnes de retrouver un emploi.

Près de 58 % des bénéficiaires de cet appui étaient issus des quartiers prioritaires, 54 % d'hommes et 46 % de femmes ayant pour moitié un niveau de formation initiale inférieur au bac. L'accès au microcrédit, l'appui à la réalisation d'études de marché, l'accès à des formations techniques, l'intermédiation bancaire constituent les principaux outils de cet appui dans des actions qui portent principalement (un tiers) sur l'émergence de projet (information, détection, formulation du projet de création, orientation...).

Écoles de la deuxième chance

L'Acisé participe également au développement des Écoles de la deuxième chance (E2C). Ces écoles proposent aux jeunes de 18 à 25 ans dépourvus de qualification professionnelle ou de diplôme un parcours de formation personnalisé centré sur les savoirs de base et incluant une période en alternance. Cette année encore, 2,5 M€ y ont été consacrés. De nouvelles E2C ont vu le jour sur huit nouveaux sites. Le réseau compte désormais plus d'une centaine de sites. Compte tenu des projets en cours, le public accueilli devrait, en 2012, se situer à plus de 13 000 jeunes. Le taux de sortie en formation qualifiante ou en emploi est de 58 %.

Insérer par l'activité économique les publics les plus éloignés de l'emploi

L'Acisé a consacré cette année 7,3 M€ à l'insertion par l'activité économique (IAE). En 2011, ces financements ont permis d'accompagner plus de 24 000 personnes dont 62 % issues d'un quartier prioritaire. Près de 90 % de ces bénéficiaires avaient un niveau de formation initiale inférieur au bac et 57 % étaient sans diplôme.

Entreprendre pour apprendre : encourager l'esprit d'entreprise

L'Acisé soutient la fédération Entreprendre pour apprendre (EPA), dont un des objectifs est de lutter contre le décrochage scolaire à travers la création de « mini-entreprises » dans les établissements scolaires. La mini-entreprise est une création d'entreprise à l'école par 10 à 20 jeunes accompagnés par leurs enseignants dans le cadre de leur cursus scolaire : le programme a une durée de vie d'une année scolaire à raison de deux heures par semaine.

Ce programme permet à des jeunes de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projets et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir-faire et de savoir-être utiles dans leurs vies futures.

Sur la base du volontariat, ce programme se déroule sur l'année scolaire 2012-2013 : 62 élèves de zones urbaines sensibles (ZUS) répartis sur quatre départements franciliens travaillent à la création de projets : support pour téléphone portable pour les deux-roues, accroche-serviette pour la plage...

Une étude d'impact du programme auprès d'enseignants et d'élèves d'établissements en ZUS (mesure de l'évolution des compétences : confiance en soi, esprit d'initiative, esprit d'équipe... comparée aux compétences d'élèves n'ayant pas bénéficié du programme) est en cours de réalisation.

EN 2012

37,7 M€

CONSCRÉS À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- 6 000 ENTREPRISES CRÉÉES OU DÉVELOPPÉES ;
- 13 000 JEUNES ACCUEILLIS DANS LES E2C ;
- 32 500 BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ.

2,7 M€

ONT ÉTÉ MOBILISÉS EN 2012, POUR LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

Le soutien de l'Acisé s'est surtout concentré (85 % des actions conventionnées) sur le financement d'ateliers et chantiers d'insertion accueillant les personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi. 65 chantiers d'insertion ont ainsi été développés au bénéfice de 1 635 personnes, dont 64 % issues des quartiers prioritaires, avec des taux de sortie positive et en emploi durable supérieurs aux chantiers d'insertion classiques.

Un accompagnement dynamique vers l'emploi

Pour l'Acisé, le parrainage est un outil privilégié d'accès à l'emploi. En 2012, 1,9 M€ ont été mobilisés sur ce programme. À travers 190 actions, 4 850 parrainages ont été réalisés, en 2011, mobilisant plus de 7 400 bénévoles. Chaque parrainé est accompagné individuellement, dans la durée, par des personnes bénévoles, actives (83 %) ou retraitées (17 %). Un accompagnement soutenu puisque chaque parrain a rencontré en moyenne sept fois son filleul sur une durée moyenne supérieure à six mois, avec une sortie positive (formation, emploi...) pour 58 % des filleuls.

Lever les freins à la mobilité

L'accessibilité à un moyen de transport individuel ou collectif est déterminante dans l'accès à l'emploi. L'Acisé soutient les actions qui améliorent la mobilité des habitants des quartiers de la politique de la ville. En 2012, 4,1 M€ ont pu être mobilisés sur ce domaine.

Dans ce cadre, plus de 32 500 personnes, dont près de 57 % issues des quartiers prioritaires, ont bénéficié d'une aide à la mobilité en 2011. Plus de la moitié de ces actions avaient pour objet l'aide à l'obtention du permis de conduire. Les actions relatives à des ateliers d'apprentissage ainsi que celles permettant la location ou le prêt de véhicule ont également été soutenues par l'Acisé. Près de 70 % des bénéficiaires ont résolu, au moins de façon temporaire, leur problème de mobilité et près de 2 000 d'entre eux ont obtenu leur permis de conduire.

SUR LE TERRAIN
AVEC LES ASSOCIATIONS



Portrait Créajeunes :
le déclic pour se lancer

Pas facile de se lancer quand on n'a pas de capital de départ, pas de réseau, pas de proches pour conseiller... Grâce au dispositif Créajeunes, co-financé par l'Acisé, Cédrick a pu monter son activité de coach sportif indépendant à domicile. À l'origine, c'est la mission locale de Clichy qui l'a orienté vers cette formation proposée par l'Adie et qui vise à aider les 18-32 ans à formaliser leur projet de création d'entreprise. Sur la base d'un business plan et d'études de marché sérieux, l'Adie lui a également accordé le microcrédit de 4 600 € nécessaire à l'achat du matériel dont Cédrick avait besoin pour démarrer.

« La formation Adie Créajeunes était vraiment très intéressante et complète. Nous avons abordé la compta, le commercial, la communication... L'approche était bonne, bien adaptée aux jeunes, et j'avais également un tuteur, un ancien créateur d'entreprise de 35 ans, que j'ai vu plusieurs fois par semaine. »

Cédrick, 25 ans, coach sportif, Clichy, Île-de-France



Construire et se construire

Dans le Val-d'Oise (95), l'Acisé soutient l'association IMAJ 95 (Initiatives multiples d'actions auprès des jeunes), qui accueille chaque année des jeunes (18-26 ans) et des moins jeunes (26-55 ans) sur des chantiers d'insertion portant principalement sur du second œuvre (peinture, électricité, petite maçonnerie...). L'aide de l'Acisé permet de monter une ingénierie de formation et de renforcer la professionnalisation des bénéficiaires. En 2012, les 24 bénéficiaires ont été mobilisés sur une vingtaine de chantiers. Recrutés en fonction de la singularité de leur situation sociale et professionnelle, ils bénéficient d'un suivi personnalisé assuré par un éducateur référent et peuvent acquérir les compétences techniques, mais aussi de savoir-être, indispensables. Parallèlement à la « formation sur le tas », les bénéficiaires de ces programmes ont la possibilité de suivre 250 heures de formation en vue de la préparation à l'examen du certificat de compétence professionnelle (CCP) en rénovation. En 2012, tous ceux qui ont préparé ce CCP l'ont obtenu.

« Pour ces jeunes qui n'ont souvent pas de qualification et ces moins jeunes en grande difficulté d'insertion, l'expérience est extrêmement bénéfique. Ils voient le résultat concret de leur intervention sur les chantiers et peuvent même en recevoir des félicitations des donneurs d'ordre, mais aussi des habitants. Par ailleurs, quand ils obtiennent leur CCP, c'est souvent le premier examen qu'ils réussissent et cela leur donne confiance pour s'engager dans la formation qualifiante d'agent d'entretien du bâtiment qu'ils peuvent préparer au sein de la mission locale. »

*Catherine Delaforge,
chef de service éducatif pôle insertion
– ateliers et chantiers d'insertion*



**Une information de proximité
sur la création d'entreprise**

Grâce au soutien de l'Acisé et de la Caisse des dépôts (CDC), des points d'information création quartiers (Picq) ont été créés en Aquitaine en 2012 dans le cadre d'une expérimentation. Portés par des structures de proximité généralistes, ces Picq permettent au plus grand nombre d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de bénéficier d'une offre de proximité d'information et d'orientation pour la création d'entreprise.

Inventer une nouvelle mobilité

Hawa Diop, habitant le quartier Cucs Nord-Ouest du Havre, a pu bénéficier de chèques taxi délivrés par la ville du Havre pour pouvoir se rendre sur son lieu de travail, à Gonfreville-l'Orcher, un site qui n'était pas desservi par les transports en commun, aux horaires décalés, caractéristiques des métiers auxquels elle postulait en hôtellerie.

« Le réseau de bus a été réorganisé et je peux désormais faire ces trajets en bus mais, avant cela, sans les chèques taxi, je n'aurais pas été en mesure de décrocher un CDD en temps partiel (24 heures/semaine) et en horaires décalés (6 heures-22 heures). Depuis, j'ai pu passer mon permis de conduire et je projette de m'acheter un véhicule. Le soutien de l'Acisé a permis de mettre en œuvre dans un premier temps une centrale de mobilité pour proposer des services de transports adaptés (chèques taxi notamment) et de réorganiser les réseaux de bus en décembre 2012 pour une réponse durable aux besoins des publics. »

Hawa Diop, bénéficiaire des chèques taxi

L'ACSÉ MET EN ŒUVRE DEPUIS 2012 UN PROGRAMME CONSOLIDÉ D'APPUI À LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ, INCLUANT DIAGNOSTICS, FINANCEMENT D' ACTIONS DE PROXIMITÉ, SOUTIEN À L'INGÉNIERIE ET FORMATION DES ACTEURS.

un appui à la gestion urbaine de proximité

La mise en œuvre de la thématique « habitat et cadre de vie » des Cucs repose pour une large part sur les actions visant à renforcer la gestion urbaine de proximité (GUP), pour améliorer le cadre de vie et pérenniser les investissements réalisés dans les quartiers prioritaires, et en particulier ceux concernés par un programme de rénovation urbaine, en lien avec l'Anru.

« Diagnostics en marchant » : un marché renouvelé

Les projets de GUP s'appuient sur des « diagnostics en marchant », réunissant tous les acteurs d'un quartier (bailleurs, élus et services municipaux, services de l'État, associations, représentants des habitants). Ils permettent d'identifier les dysfonctionnements et d'envisager les améliorations possibles. Ils sont suivis, six mois plus tard, d'un second diagnostic pour mesurer les progrès et identifier les blocages éventuels.

Une enquête conduite en 2012 sur 40 sites montre une constance dans les thèmes les plus fréquemment abordés lors de ces diagnostics : propreté et entretien des espaces (95 % des cas), enlèvement des ordures ménagères et des encombrants (95 %), renforcement de l'implication des habitants (89 %), réparation et maintenance du mobilier urbain (86 %), renforcement d'une présence d'acteurs publics ou associatifs de proximité (83 %) et tranquillité publique (76 %).

613 diagnostics ont été réalisés depuis 2009 (341 de phase 1 et 272 de phase 2), dont 69 en 2012, dans le cadre d'un marché de prestation parvenu à échéance en janvier 2013.

L'Acisé a dressé un bilan quantitatif et qualitatif de ce marché, mettant en avant les effets de la démarche GUP sur la dynamique locale des territoires en rénovation urbaine. Au-delà des interventions ponctuelles (résorption des tags, enlèvement plus régulier des véhicules épaves et ventouses...), l'étude montre que les diagnostics ont aussi un effet de levier pour mobiliser les acteurs et améliorer les processus d'intervention – par exemple, via la mise en place d'outils de suivi ou une meilleure coordination des actions.

Un nouveau marché sera notifié au deuxième trimestre 2013, en tenant compte à la fois du bilan du précédent marché, des enseignements de l'enquête, de l'arrivée à terme des programmes de rénovation urbaine et de l'orientation du gouvernement sur la participation des habitants (voir encadré).

Des actions d'appui à la GUP

Pour soutenir la mise en œuvre des recommandations issues des diagnostics, l'Acisé soutient directement certaines actions de proximité dans le cadre des Cucs, en évitant de se substituer aux acteurs locaux compétents (notamment bailleurs et communes). En 2012, 2,8 M€ ont été consacrés à des actions

Formation des habitants

Le gouvernement a fait de la participation des habitants une pierre angulaire de la réforme de la politique de la ville. À condition bien sûr de lui donner un cadre. « Si on ne leur en donne pas les moyens, si on ne leur crée pas l'espace suffisant, on ne peut pas leur reprocher de ne pas s'impliquer plus », disait le ministre François Lamy en novembre 2012.

Dans ce domaine, l'Acisé soutient, en lien avec l'Anru et l'USH, une « formation acteurs habitants » mise en œuvre par l'Institut de formation de la maîtrise d'ouvrage de la ville (IFMO). Destinée aux habitants acteurs de leur quartier (militants associatifs, membres d'amicales de locataires, de régies de quartier, de centres sociaux...), cette formation de six jours permet de forger une culture commune pour faciliter le dialogue avec les acteurs institutionnels, et d'échanger sur les pratiques des uns et des autres – par exemple, pour mobiliser les autres habitants et pérenniser les investissements de rénovation urbaine.

Six sessions se sont tenues en 2012, pour 130 bénéficiaires issus de tous horizons géographiques, sociaux et culturels. « Avec une telle diversité, le partage d'expériences a été d'une grande richesse », témoigne Chantal Talland, directrice de l'IFMO. Une évaluation est en cours pour éclairer l'impact de la formation pour les bénéficiaires et leur quartier après quelques mois de mise en pratique.

Cette formation vient aussi compléter un programme sur la participation destinée aux professionnels de la gestion urbaine. L'enjeu : faire converger maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et « maîtres d'usage ».

613

« DIAGNOSTICS EN MARCHANT » RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ (GUP) DEPUIS 2009, DANS 70 DÉPARTEMENTS (MÉTROPOLE ET OUTRE-MER)

EN 2012

4,5 M€

DE FINANCEMENT POUR LE LOGEMENT ET LE CADRE DE VIE EN 2012

résultant de diagnostics GUP : sensibilisation à la propreté ou à la consommation énergétique, médiation, appui aux gardiens d'immeubles, participation des habitants à l'entretien et à la gestion des espaces collectifs...

L'Acisé peut également co-financer des postes de coordonnateurs GUP lorsque leur intervention joue un rôle de levier efficace.

Consolidation de la démarche

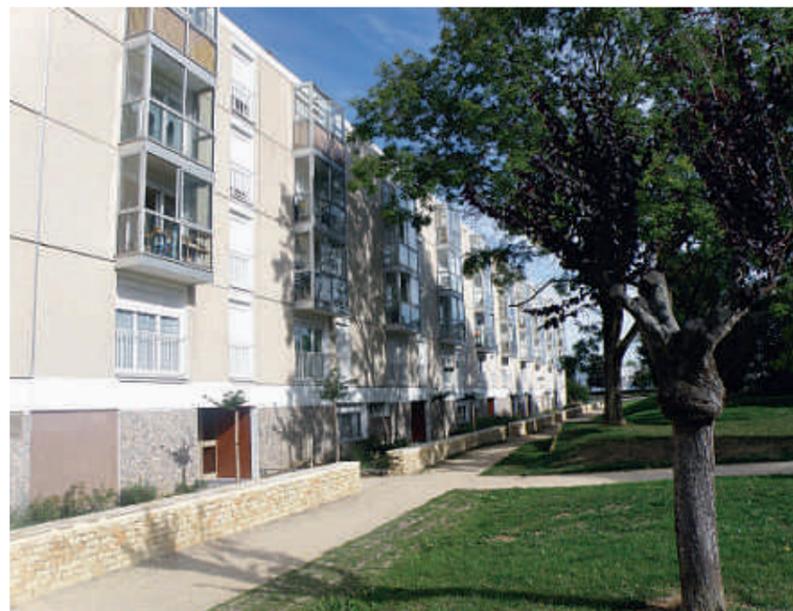
L'Acisé contribue également à la consolidation de la démarche partenariale et à la professionnalisation des acteurs de la GUP. Un dispositif expérimental de formation interacteurs a été mis en place en 2012, en lien avec le SGCIV, l'Anru et l'Union sociale pour l'habitat (USH). Organisées en deux phases (deux jours d'état des lieux, puis quatre jours de formation-action), ces formations, destinées à la fois à des personnels de proximité et à des encadrants, des collectivités locales, des bailleurs, des services de l'État et des associations, se sont tenues entre l'été 2012 et mars 2013 sur 23 sites pratiquement tous concernés par un projet de rénovation urbaine. Elles se sont notamment déroulées à Nîmes, Chambéry et Avignon, où l'Acisé et l'Anru ont initié en 2011 des missions d'appui pour favoriser les synergies entre leurs deux réseaux. Ces formations ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action entre les participants qui doit être ensuite présenté aux instances locales de pilotage de la GUP et qui doit alimenter les démarches partenariales dans ce domaine. Une évaluation est en cours pour tirer les enseignements de l'expérience et envisager les conditions de son extension.

Par ailleurs, l'Acisé a publié en mai 2012 une note de cadrage sur l'évolution des enjeux et des pratiques d'acteurs. Fruit d'une réflexion menée par un groupe de travail partenarial conduit par le SGCIV, avec l'Acisé, l'Anru, la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et l'USH, ce document constitue un cadre de référence renouvelé (méthode, gouvernance, outils...) sur lequel tous les acteurs de la GUP peuvent s'appuyer.

SUR LE TERRAIN
AVEC LES ASSOCIATIONS



Parmi les initiatives issues des échanges inter-acteurs : une meilleure coordination entre police municipale et agents chargés de l'enlèvement et de la collecte des encombrants, ainsi que la valorisation auprès des habitants du travail des agents d'entretien des espaces verts pour une relation plus personnalisée avec les habitants. Les agents seront bientôt à l'honneur lors de l'inauguration d'un jardin partagé réalisé dans le cadre de la rénovation urbaine.



À Niort, une formation pour conforter le partenariat entre les acteurs de terrain sur la GUP

Dans le cadre de l'expérimentation pilotée et soutenue par l'Acisé, une formation inter-acteurs de quatre jours, portée par la Ville et la Préfecture et mise en œuvre par le cabinet ARESS, a réuni, en juin et en septembre 2012, les agents de la Ville, de l'office HLM, du CCAS et de la communauté d'agglomération sur le quartier du Clou-Bouchet (6 000 habitants).

« À quelques mois de la fin de la convention GUP, cette formation était une opportunité de maintenir la dynamique sur le territoire tout en impliquant les agents de terrain », explique Isabelle Nau, déléguée du préfet pour la politique de la ville à Niort. Gardiens d'immeubles, agents d'entretien, médiateurs... tous ont pu replacer leur rôle dans un cadre plus vaste, apprendre à mieux se connaître et à mieux tenir compte des contraintes des autres acteurs et ainsi prendre des initiatives communes dans l'organisation du travail au quotidien. « *Ce seul dialogue est l'occasion de prendre des mesures très simples qui permettent d'optimiser le service et de réaliser des économies* », poursuit Isabelle Nau. Une demi-journée d'évaluation sera organisée en 2013, et les conclusions de ce travail en commun seront versées au dossier préfigurant le prochain plan stratégique local.



POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS, À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DANS LES QUARTIERS POPULAIRES, L'ACSÉ SOUTIEN LES ATELIERS SANTÉ VILLE (ASV), QUI FAVORISENT LA SYNERGIE DES ACTEURS DE SANTÉ AU NIVEAU LOCAL.

300 ateliers santé ville dans les quartiers populaires

Les ASV constituent le dispositif opérationnel d'animation et de coordination du volet « santé » des Cucs. Ils visent à rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun (prévention, droits et soins, notamment de premier recours) sur les territoires prioritaires de la politique de la ville. Pour cela, ils favorisent la coordination des acteurs : professionnels de santé (publics et libéraux), professionnels de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que les acteurs locaux sur des territoires où l'offre de santé est souvent insuffisante. Des crédits complémentaires ont permis de créer 24 nouveaux ASV en 2012, en privilégiant les quartiers de priorité 1. L'objectif de 300 ASV fixé par le CIV de 2011 sur l'ensemble du territoire a été atteint début 2013.

Plus de 8 000 professionnels de santé (secteurs public et privé) sont sollicités chaque année par les ASV ; 3 750 d'entre eux sont impliqués de façon plutôt pérenne dans la démarche.

La structuration des ateliers santé ville

L'Acisé assure 51 % du financement des ASV, en lien avec les collectivités locales et les agences régionales de santé (ARS). Ces crédits concernent notamment le co-financement des postes de coordonnateurs ASV et l'élaboration de diagnostics locaux des besoins en matière de santé.

Après l'expérimentation conduite en 2010 avec le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) et l'Inpes, l'Acisé a lancé en 2012 un appel d'offres pour une nouvelle formation destinée aux coordonnateurs des ASV, notamment en situation de prise de poste. Une cinquantaine de personnes en ont bénéficié. Cette formation contribue à accroître la professionnalisation des ASV dans leur ensemble.

La structuration du programme passe aussi par le renforcement de la collaboration avec les autres dispositifs publics de santé. Le travail a été largement engagé en 2012 (82 % des ASV ont aujourd'hui des liens avec les ARS). Il se poursuivra en 2013, notamment par la mise en cohérence des volets « santé » des Cucs et des contrats locaux de santé (CLS) sur les territoires où un ASV est déjà présent.

Nutrition, santé mentale, santé des personnes en difficulté et lutte contre les addictions

L'enquête de suivi menée en 2012 par l'Acisé montre une progression du nombre de réponses des ASV aux appels à projets (+ 19 % en 2012 et 320 projets retenus) et une stabilisation du nombre d'actions produites ou induites, avec une moyenne annuelle de 16 actions et 1 600 bénéficiaires directs par atelier. Les actions ayant touché le plus de bénéficiaires

À Nantes, un appel à projets commun

Mettre en synergie toutes les instances et les dispositifs publics au service des habitants des quartiers prioritaires : c'est l'un des grands enjeux de la politique de la ville en matière de santé, notamment dans le cadre des nouveaux contrats locaux de santé.

Ainsi, à Nantes, fin 2012, un appel à projets commun entre l'ASV, l'ARS et les collectivités locales (ville de Nantes et Nantes Métropole) a été lancé. « L'ARS n'intervenait pas sur les territoires infra-communautaires, explique Jean-Gabriel Delacroix, sous-préfet chargé de la politique de la ville. Jusqu'ici, les Cucs devaient donc se substituer aux crédits de droit commun dans les quartiers. Nous avons donc profité des nouveaux textes sur les CLS pour travailler ensemble sur les quartiers prioritaires, en nous appuyant sur le diagnostic établi. »

Trois thématiques ont été retenues (nutrition, pratiques à risque et personnes vulnérables). Les quatre partenaires ont relayé l'appel, la ville de Nantes assurant la réception des projets. Au final, 20 projets ont été retenus, pour un montant moyen de 12 000 €.

« Chacun des partenaires a découvert de nouveaux opérateurs, ce qui nous donne aujourd'hui une vue globale sur tous les acteurs en matière de santé. Pour cette première édition, nous avons privilégié les acteurs de proximité. L'objectif à terme sera de faire venir des opérateurs d'envergure départementale ou régionale sur la politique de la ville. »

EN 2012

12,8 M€

DE FINANCEMENT POUR LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS, DONT 6 M€ POUR L'INGÉNIEURIE DES ATELIERS SANTÉ VILLE (ASV). UNE MOYENNE DE 16 ACTIONS ET 1 600 BÉNÉFICIAIRES DIRECTS PAR ASV

relèvent de la nutrition, de la lutte contre les pratiques addictives et de la santé mentale. Des actions plus ciblées concernent également les personnes en situation de précarité, les enfants et les familles.

58 % des ateliers ont sollicité la participation des habitants à la conception, la mise en œuvre et/ou l'évaluation de ces actions.

Les actions de santé dans le cadre des Cucs

L'Acisé finance également des actions de promotion de la santé, de prévention ou d'accès aux soins en dehors des ASV. Ces crédits ciblent notamment l'offre de soins (2,6 M€), la santé des familles (1,5 M€) et des populations en difficulté (1,5 M€), ainsi que les thématiques prioritaires des plans nationaux de santé publique, en particulier ceux consacrés à la nutrition, la promotion de l'activité physique, la périnatalité et la lutte contre le cancer.

Le partenariat conclu en 2010 avec l'Institut national du cancer (Inca) a poursuivi son développement en 2012. Il porte sur l'accompagnement spécifique, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, des campagnes de dépistage des cancers du sein, du cancer colorectal et, en 2013, du cancer de l'utérus. Une réflexion a par ailleurs été entamée avec l'Inca sur la question de l'oncogériatrie.

Développer le volet « santé » des PRE

À ces crédits s'ajoutent 10 M€ environ engagés par l'Acisé en 2012 dans le cadre du volet « santé » du programme de réussite éducative. Les enquêtes de suivi montrent que la moitié des PRE existants font désormais de la santé l'une de leurs trois priorités d'intervention.

Depuis 2011, ce volet est renforcé grâce au soutien de l'Inpes, qui a entre autres pour mission « d'apporter un appui à la politique menée en faveur des zones urbaines sensibles ». L'Institut a choisi de s'appuyer également sur les PRE, qui agissent comme un révélateur des réalités sociales et sanitaires d'un territoire, et comme un instrument de mobilisation et de diffusion des pratiques de promotion de santé globale, notamment en l'absence d'ASV.

SUR LE TERRAIN
AVEC LES ASSOCIATIONS



ASV Épinay-sur-Seine : la nutrition, clé de voûte de la santé

L'ASV d'Épinay-sur-Seine fédère plus de 100 partenaires de terrain et mène depuis 2005 des actions dans les domaines de la nutrition, de la santé mentale, de l'accès au dépistage et aux soins et des pratiques à risque, dont bénéficient chaque année plus de 10 000 personnes. « Nous travaillons aussi avec nos partenaires pour faire évoluer les pratiques professionnelles, en rapprochant notamment la santé des acteurs de l'éducation et de l'insertion », explique Chrystelle Berthon, coordinatrice de l'ASV et, depuis 2011, du CLS. Dans ce même esprit, un groupe de travail a été lancé sur l'estime de soi et l'empowerment, tandis qu'un diagnostic spécifique sur la santé des jeunes est en cours de réalisation.



La Place Santé : la santé communautaire à Saint-Denis

Créée à la suite d'un diagnostic sur les besoins de santé du quartier Franc-Moisin - Bel-Air, l'Association communautaire Santé Bien-Être (ACSBE) met en œuvre depuis vingt ans un projet qui fédère les acteurs de santé, y compris les habitants. Fin 2011, l'association a ouvert La Place Santé, dans laquelle les médecins ont rejoint les médiatrices santé « pour que chaque usager devienne l'acteur principal de sa santé ». Outre les consultations médicales et l'accompagnement individuel dans l'accès aux droits et aux soins, ce centre communautaire promeut des actions collectives de promotion de la santé : atelier cuisine, bien-être ensemble, estime de soi... En 2012, le film *La Relève* de Juliette Warlop (diffusé sur Public Sénat) a montré le travail mené dans ce centre, et l'installation de jeunes médecins désireux de donner du sens à leur métier en « prenant la relève » du D^r Ménard, figure historique du quartier.

L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX PRATIQUES ARTISTIQUES REPRÉSENTE UN LEVIER AU SERVICE DE LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE COMPLÉMENTAIRE AUX ORIENTATIONS PRIORITAIRES DES CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE.

la culture comme facteur de cohésion sociale

En 2012, l'Acisé a engagé 13,85 M€ de crédits sur tous les programmes culture, représentant près de 2 000 actions et touchant environ 2 millions de bénéficiaires. D'après l'enquête de suivi des actions « Accès à la culture » réalisée en 2012, il s'agit à 97 % de participants à des ateliers, et pour 3 % d'artistes ou de créateurs directement soutenus. En moyenne, parmi les personnes bénéficiaires de ces actions, 76 % sont issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le budget médian d'une action est de plus de 12 000 € et le financement de l'Acisé représente en moyenne près de 40 % du budget de l'action.

L'Acisé structure ses interventions dans le domaine de la culture autour de plusieurs axes prioritaires : l'ouverture des institutions culturelles et patrimoniales à tous les publics ; l'accès aux pratiques artistiques ; la lutte contre l'enclavement culturel des quartiers pour faire évoluer les représentations portées sur les habitants des quartiers prioritaires dans leur diversité. En grande partie, ces actions sont conduites dans le cadre de programmes nationaux : manifestations culturelles et festivals, accès à l'offre et aux équipements culturels et Images de la diversité. Le reste des crédits est engagé dans le soutien aux pratiques artistiques et culturelles et aux médias de proximité.

Manifestations culturelles et festivals

L'Acisé a consacré 3 M€ aux actions du programme manifestations culturelles et festivals, qui visent à favoriser la rencontre entre les publics issus des quartiers prioritaires, les professionnels et les amateurs et à faire prendre en compte par les milieux artistiques des thèmes qui restaient cantonnés dans la sphère socioculturelle : l'histoire et la mémoire des habitants des quartiers populaires et la réflexion sur la diversité. Ce programme a touché, cette année, 901 467 bénéficiaires.

Accès à l'offre et aux équipements culturels

L'Acisé a engagé 1,7 M€ dans ce programme, dont le but est d'ouvrir des institutions culturelles à des publics qu'elles n'accueillent pas habituellement, de favoriser l'accès des habitants des quartiers de la politique de la ville aux arts du spectacle vivant (répertoire lyrique, musical, cinématographique, théâtral, chorégraphique) et au patrimoine, ainsi qu'aux équipements culturels.

En 2012, 882 155 personnes ont pu en bénéficier. Parmi ces actions, l'Acisé a une nouvelle fois financé à hauteur de 230 000 € l'opération nationale « Les Portes du temps », qu'elle co-pilote avec le ministère de la Culture et qui vise à

Évaluer les bénéfices des actions

En 2012, l'Acisé a fait réaliser une enquête de suivi des actions « Accès à la culture ». Elle s'inscrit dans la démarche initiée ces dernières années pour structurer ses interventions, à partir d'une connaissance approfondie des actions concernées. On y apprend que 33 % des actions sont transdisciplinaires et ont touché plus d'un million de personnes. Les bénéfices attendus sont au rendez-vous puisque les actions ont entraîné :

- une hausse durable de la fréquentation des équipements culturels par les bénéficiaires (dans 55 % à 76 % des actions, selon les programmes) ;
- un brassage culturel entre les populations des quartiers pour 84 % des manifestations culturelles et festivals ;
- la prise en compte des habitants des quartiers prioritaires par les acteurs culturels, dans 54 % à 70 % des cas selon les programmes ;
- l'ouverture accrue du quartier sur l'extérieur (83 % des actions) ;
- l'émergence de nouveaux projets culturels (57 % des actions) ;
- la mise en valeur des expériences de vie ou des savoir-faire des bénéficiaires (79 % de ces actions).

2 000

ACTIONS CULTURELLES ONT PERMIS DE TOUCHER 2 MILLIONS DE PERSONNES

la réappropriation du patrimoine par les jeunes. L'opération, qui se déroule pendant les vacances scolaires dans une trentaine de musées ou monuments historiques et privilégie une approche interdisciplinaire, a concerné 18 régions, 56 sites et 35 000 jeunes bénéficiaires.

Images de la diversité

Dans le cadre de la commission « Images de la diversité », l'Acisé a engagé 669 440 € dans le soutien au domaine audiovisuel et au cinéma. L'année 2012, qui a vu l'achèvement du premier mandat de la commission, est une année particulière, offrant un bilan positif et cohérent, mais limité du fait des délais de renouvellement des membres de la commission. Parmi les 34 œuvres financées, 29 sont destinées à une exploitation audiovisuelle et 5 au cinéma. Les documentaires restent largement majoritaires (26), devant les fictions (8). À l'aube de la seconde mandature de la commission, l'Acisé souhaite donner une impulsion nouvelle à la lutte contre les stéréotypes liés aux quartiers populaires et à leurs habitants.

Pratiques artistiques et culturelles, médias de proximité

L'Acisé a consacré 9,15 M€ aux pratiques artistiques et culturelles, en particulier musicales et théâtrales, développées par les établissements culturels et les associations, comme les centres sociaux, et qui représentent quasiment la moitié des interventions. En 2012, 157 576 personnes en ont bénéficié.

L'Acisé intervient également en faveur du développement des médias de proximité pour 1,118 M€. Ces médias alternatifs, transmédia, permettent une offre journalistique alternative aux médias généralistes tous publics. L'engouement des jeunes des quartiers pour ces médias tels que les radios associatives ou les médias numériques ne se dément pas. L'Acisé y a consacré une enveloppe de 818 962 € pour faciliter l'accès des habitants des quartiers populaires à ces médias modernes. Les modes d'expression plus traditionnels, avec la presse écrite (fanzines, journaux de quartier et magazines), sont également plébiscités et font l'objet d'un soutien financier de 298 950 €.

EN 2012

13,85 M€

DE CRÉDITS SUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES CULTURE



À chœur vaillant, rien d'impossible

L'Acisé soutient les Concerts de poche, qui emmènent de grands artistes de la musique classique, du jazz, du théâtre musical et de l'opéra dans les zones rurales et les quartiers sensibles des grandes agglomérations pour y réaliser des concerts et des ateliers de création, d'interprétation, d'improvisation et

de chant choral avec les habitants. Une démarche en direction des publics les plus éloignés des pratiques culturelles et notamment tous ceux qui, pour des raisons sociales, géographiques ou culturelles, ne viendraient pas d'eux-mêmes à un concert : les jeunes et les personnes les plus isolées. Elle participe ainsi

au renforcement du lien social et à l'éducation artistique des habitants. En 2012, 500 ateliers musicaux et 35 concerts – dont 5 représentations d'opéra – ont été réalisés en direction des quartiers sensibles sur une programmation globale de 62 concerts et 800 ateliers. 45 quartiers ont été concernés dans 10 départements.

« Le chant a une action sur l'état général d'une personne en procurant du bonheur au quotidien. Au fil des semaines, le groupe s'est soudé, peut-être autour d'un répertoire, mais sûrement autour du plaisir de chanter ensemble. Nous avons également parlé "respiration", "rythme", "écoute", tous ces éléments qui favorisent le "vivre ensemble". J'ai vu les participants changer au fil des semaines. Je les ai vus de plus en plus concentrés et surtout capables de concentration. Je suis vraiment fière du travail que nous avons accompli ensemble. »

Christine, chef de chœur sur les actions menées autour de l'opéra Carmen aux Ulis (91)



Quinzaine des réalisateurs à la Bocca

Le projet a pour but d'étendre la manifestation au quartier de la Bocca, situé en périphérie de Cannes, en organisant des projections, des rencontres avec les réalisateurs ainsi que des ateliers d'éducation à l'image en direction des habitants du quartier, et plus particulièrement des populations en difficulté, généralement peu sollicitées pour ce type d'action culturelle. Cette année, deux courts-métrages ont ainsi été réalisés : l'un avec un groupe de jeunes suivis par la mission locale, l'autre avec un groupe de femmes de l'association Parcours de femmes (association venant en aide aux femmes victimes de violence).

« Au niveau local, il me semblait intéressant de pouvoir soutenir une action culturelle en lien avec le cinéma, une façon de créer des ponts entre la ville de Cannes, connue pour son festival, et les quartiers... Les visites sur site m'ont permis de me rendre compte de la transversalité de l'action, qui n'apparaissait pas à la lecture simple du dossier. En effet, il s'agit d'une action culturelle, certes, mais qui agit également sur le territoire, la cohésion sociale, l'emploi... »

Cécile Tessier, déléguée du préfet des Alpes-Maritimes



Les jeunes à l'Opéra-Comique

La qualité artistique de l'Opéra-Comique et l'originalité de son répertoire, alternance de chant et de théâtre, permettent de vaincre plus facilement la timidité première vis-à-vis du monde de l'opéra. L'Acisé a signé un partenariat (« Un mécène, deux regards ») avec l'Amoc (Amis et mécènes de l'Opéra-Comique) afin de favoriser l'accès des

jeunes des quartiers de la politique de la ville. Grâce à cet accord, ils bénéficient de places de spectacle, de visites, de médiations culturelles et de rencontres avec les professionnels artistiques ou techniques du théâtre. Une attention particulière est en outre accordée à la formation des accompagnateurs investis dans un programme pédagogique.



Banlieues créatives : le site Web des talents

L'Acisé soutient Banlieues créatives, un projet de plate-forme numérique conçue comme un média d'information, de sensibilisation et d'interpellation. Son objectif : montrer la créativité artistique, entrepreneuriale et associative des quartiers, mais aussi permettre l'échange, complexifier le débat et rendre possible une réflexion constructive sur ces territoires. Des actions portées par des collectifs ou des associations y sont présentées sous forme de textes, de vidéos, co-réalisés par les jeunes issus de quartiers engagés au sein du chantier d'insertion Tremplin numérique, de reportages photo. Ces actions portent sur des thématiques aussi diverses que le partage de l'espace public, l'ouverture d'horizons culturels, le soutien à l'activité économique...

DANS LE CHAMP DU LIEN SOCIAL, DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE, LES INTERVENTIONS DE L'ACSÉ COMPRENNENT DEUX PROGRAMMES NATIONAUX : ADULTES-RELAIS ET VILLE VIE VACANCES.

accompagner au mieux l'action des associations

Le programme Adultes-relais est l'un des dispositifs majeurs de l'Acisé. Il vise un double objectif : faciliter les actions de médiation sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; offrir, dans une logique d'insertion, des opportunités d'emploi aux adultes des quartiers prioritaires, et notamment aux femmes. En 2012, l'Acisé y a engagé 77,8 M€, finançant 3 800 conventions actives avec 2 250 organismes employeurs. Une première étape de redéploiement territorial des postes, au profit des territoires les plus prioritaires, préparée en 2011, a été mise en œuvre en 2012 et a conduit au redéploiement de 18 postes. Par ailleurs, le coût du programme a nécessité dès avril 2012 des mesures spécifiques (gel de postes) qui devront se traduire en 2013 par une adaptation des modalités de financement (montant de la subvention par poste et nombre de postes).

Un programme optimisé

L'Acisé s'attache à optimiser le pilotage du programme et à mobiliser des moyens d'accompagnement et de professionnalisation des adultes-relais. La très large majorité des adultes-relais est en poste depuis moins de quatre ans (55 %) et plus de 22 % d'entre eux sont même en poste depuis moins d'un an, confirmant ainsi la mobilité permise par ces contrats aidés. Les bénéficiaires du dispositif ont largement accès à des formations professionnelles : 70 % des adultes-relais en poste ont suivi au moins une formation en 2011 ; dans près de 88 % des cas la

durée de ces formations était supérieure à vingt heures. Les formations portent principalement sur la gestion des conflits (35 %), l'accueil des publics (28 %), l'analyse des pratiques (27 %), l'éducation (21 %). 22 % des adultes-relais ont bénéficié d'un bilan de compétences depuis leur prise de poste, 22 % d'un accompagnement facilitant leur mobilité professionnelle (recherche d'un autre emploi), 21 % d'un accompagnement à la VAE.

Un soutien attentif à la vie associative

Ce soutien a consisté à consolider, conforter et qualifier le réseau associatif afin de garantir les compétences, l'efficacité et la cohérence des actions et des projets associatifs concourant à la cohésion sociale et à l'égalité des chances dans les territoires prioritaires. Sur ce budget, 3,9 M€ ont été consacrés au financement de 780 postes Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Par ailleurs, les délégués territoriaux de l'Acisé ont poursuivi leur soutien à diverses actions associatives de proximité contribuant au lien social dans les quartiers prioritaires ainsi qu'à des actions d'éducation à la citoyenneté et au civisme. En 2012, l'Acisé a lancé une enquête nationale sur la vie associative pour connaître leur perception et leurs besoins afin d'améliorer l'efficacité de l'aide et de l'accompagnement que l'Acisé peut leur apporter dans un contexte où la vie associative est devenue une priorité des politiques publiques.

Une action forte et croissante dans les domaines prioritaires

L'enquête nationale réalisée en 2012 sur le dispositif révèle que plus de la moitié des adultes-relais agit dans les domaines prioritaires identifiés dans le programme des interventions de l'Acisé pour 2012 : éducation, prévention et accès aux droits. Ils concernent ainsi la médiation pour l'accès aux droits et aux services (24 %), la médiation dans le champ scolaire (17 %) ; vient ensuite la médiation en lien avec la prévention (13 %), dont 10 % dans les espaces publics et/ou privés et 3 % dans les transports. La part de ces domaines prioritaires est en hausse de 4 points par rapport à l'année passée, principalement dans les domaines de l'accès aux droits et de la médiation scolaire.

À l'inverse, la part de la médiation dans les transports est en diminution de près de 2 points. La médiation visant à favoriser le lien social et la vie de quartier représente 45 % des postes, contre 49 % en 2011.

EN 2012

77,8 M€

POUR LE PROGRAMME ADULTES-RELAIS

3 800

ADULTES-RELAIS EN POSTE

2 250

ORGANISMES EMPLOYEURS

11 000

CONFLITS TRAITÉS CHAQUE MOIS PAR LES ADULTES-RELAIS

Ville vie vacances : la trentième année d'un programme phare pour la jeunesse

Émanation des premières opérations « anti-été chaud » (nées à la suite des émeutes urbaines de l'été 1981), le programme Ville vie vacances (VVV) poursuit son développement, en couvrant désormais 95 départements (métropole et outre-mer) et en diversifiant les activités proposées.

Le programme permet à des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville (en priorité âgés de 11 à 18 ans) d'accéder à des activités de loisir et à une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ouvert à des jeunes sans activité et/ou en difficulté qui peuvent être en conflit ou en rupture avec leur environnement, il concourt à une meilleure égalité des chances dans l'accès aux vacances, à la prévention de l'exclusion, à l'éducation à la citoyenneté, mais également à la prévention de la délinquance. VVV constitue aujourd'hui l'un des plus importants dispositifs de la politique de la ville, avec environ 3 700 actions financées en 2012. Selon les données disponibles concernant l'année 2011, ces actions ont bénéficié à 670 000 personnes (355 000 jeunes différents ayant une ou plusieurs activités) auxquelles s'ajoutent 235 000 jeunes et leurs familles pour l'opération « Passeurs d'images ». Outre les actions ponctuelles lors des vacances scolaires, des actions de plus long terme s'inscrivent dans le cadre de projets éducatifs, à l'image des chantiers d'aide au développement du programme VVV Solidarité Internationale (avec le ministère des Affaires étrangères), des stages VVV Défense ou des séjours soutenus par l'Acisé et l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV).

Pilote du programme depuis 2007, l'Acisé est l'un de ses plus importants financeurs, avec 9,75 M€ en 2012, soit 17 % du total. Ces crédits ont vocation à jouer un effet de levier sur d'autres financeurs publics ou privés, notamment les communes (33 % des financements au total), les CAF (8 %) et les conseils généraux (7 %).

Seconde enquête annuelle de suivi en 2012

La seconde édition de l'enquête annuelle réalisée par l'Acisé permet de disposer d'un regard global sur l'ensemble des actions financées en 2011. Elle montre le bon enracinement du programme (49 % des projets financés depuis 2006), mais aussi sa capacité de renouvellement avec les nouvelles orientations (40 % d'actions nouvellement financées en 2011). 77 % des actions combinent plusieurs thèmes (éducation à la

citoyenneté, culture, sports, environnement...) et 58 % ont lieu en dehors du quartier. 78 % des bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (contre 76 % en 2010) ; pour 55 % d'entre eux, ces activités ont constitué la seule activité de loisir pendant les périodes de vacances. La part des jeunes filles progresse à nouveau (près de 39 %, contre 36 % en 2010) mais reste inférieure à l'objectif fixé de 45 %. Deux tiers des actions ont néanmoins permis de constater une amélioration des relations entre garçons et filles. Conformément aux orientations récentes du programme, près d'un jeune sur deux (48 %) a été orienté à l'issue des actions VVV vers une action pérenne durant toute l'année (culturelle, sportive ou éducative) et 15 % vers une prise en charge socio-professionnelle. Cette continuité de prise en charge doit également se traduire par l'intégration dans les programmes VVV de jeunes repérés par les professionnels de la prévention spécialisée, la protection judiciaire de la jeunesse, l'aide sociale à l'enfance ou dans le cadre d'autres dispositifs locaux tels que le PRE.

Accès aux séjours éducatifs pour les jeunes : un partenariat avec l'ANCV

Le développement des séjours constitue une des orientations du programme VVV dans l'objectif d'encourager l'ouverture des jeunes sur le monde extérieur et d'inscrire ceux-ci dans un projet à vocation éducative. Dans ce cadre, l'Acisé et l'ANCV ont expérimenté depuis 2010 un dispositif de soutien à des projets de séjours de vacances, en



France ou en Europe, pour des jeunes de 16 à 25 ans. Environ 1 300 jeunes de 12 départements ont bénéficié de 130 séjours en 2012. Selon une enquête réalisée auprès des bénéficiaires, ce dispositif permet une implication des jeunes dans la préparation, la mise en œuvre et la restitution de leur projet de vacances, ce qui favorise le développement de leur autonomie et l'acquisition de savoir-faire et compétences utiles dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle (assiduité aux sessions de préparation, recherche, collecte et synthèse documentaires, projection dans l'espace et dans le temps, élaboration et gestion budgétaires, apprentissage de la mobilité). 58 % des jeunes considèrent que le séjour a été une aide dans leur choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Au vu du bilan positif de cette expérimentation, le dispositif sera étendu à 20 départements en 2013.

EN 2012

9,75 M€
POUR LE PROGRAMME VILLE VIE VACANCES

Un prix pour distinguer le meilleur projet VVV en Guadeloupe

La préfecture et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de Guadeloupe ont organisé en septembre 2012, avec le soutien de l'Acisé, un séminaire régional sur le programme VVV. Dans ce cadre, un prix du meilleur projet VVV a été remis à l'association Consensus pointois. Cette association de Pointe-à-Pitre s'est concentrée, depuis quatre ans, sur l'entretien, la réparation des vélos des enfants, sans oublier l'apprentissage des règles de sécurité à vélo. Consensus pointois mise sur la pédagogie et le travail dans la durée, comme l'explique son président, Gérard Brédent : « Nous passons généralement une semaine dans un quartier et, chaque fois, une quinzaine de jeunes en bénéficient. Pas moins de 60 à 70 jeunes sont concernés à chaque période de vacances. »

L'association organise également des balades au cours desquelles les éducateurs inculquent les bases de la nutrition. Une action aux multiples facettes donc, qui a marqué l'année 2012.

3 700
ACTIONS FINANCÉES DANS 95 DÉPARTEMENTS

1 969
ORGANISMES CONTRIBUANT
À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

355 000
JEUNES BÉNÉFICIAIRES
(POUR UNE OU PLUSIEURS ACTIONS)

SUR LE TERRAIN
AVEC LES ASSOCIATIONS



La médiation sociale en milieu scolaire

L'Acse développe, en appui de France Médiation, une expérimentation nationale d'un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire en finançant des postes d'adultes-relais. Ce projet, engagé dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et bénéficiant d'un co-financement du SGCI, concerne une quarantaine d'établissements et vise à limiter les risques, les incivilités, les comportements violents et le harcèlement grâce à l'appui de la médiation sociale.



Une action citoyenneté pour les jeunes

En 2012, Paris, Verdun, Valence-Crest, Le Havre et Aix-Marseille ont accueilli de jeunes membres des commissions jeunesse de la Fédération des associations de solidarité avec les travailleur(euse)s immigré(e)s (Fasti). Reçus tour à tour par les différentes associations de solidarité avec les travailleur(euse)s immigré(e)s (Asti) impliquées dans ce programme, ces jeunes ont profité de sessions de rencontre autour de visites des lieux sous leurs aspects historiques, culturels, économiques et de gouvernance territoriale. L'occasion également de débattre ensemble sur les différents sujets qui composent les notions d'intégration au sein de la société française et de ses valeurs.



prévention des discriminations

LA PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS RESTE UNE PRIORITÉ TRANSVERSALE DE L'ACSÉ, À LAQUELLE CONTRIBUENT DE NOMBREUSES ACTIONS RELEVANT DE DIVERSES THÉMATIQUES : ÉDUCATION, EMPLOI ET LOGEMENT.

la lutte contre les discriminations

La prévention des discriminations occupe une place historique au sein des interventions de l'Acisé et, conformément aux priorités définies par François Lamy, ministre délégué à la Ville, devrait prendre plus d'importance à l'avenir. En 2012, la lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'accès aux droits est en effet devenue une priorité ministérielle. Cette préoccupation se caractérisera à l'avenir par une refonte des programmes et l'encouragement des actions associatives et par une capacité renforcée de l'Acisé à mettre en place des projets expérimentaux visant à mettre les habitants des quartiers au cœur de la lutte contre les discriminations.

La prévention des discriminations liées à l'origine

Les interventions de l'Acisé dans ce domaine ne sont pas limitées aux territoires prioritaires de la politique de la ville mais ont conservé leur caractère général pour l'ensemble du territoire national. C'est la prévention des discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée, qui est éligible au soutien et aux financements de l'Acisé. L'Acisé apporte également son soutien aux actions visant à réduire les discriminations multicitères lorsque l'origine est en cause.

En 2012, l'Acisé a consacré 9,4 M€ aux actions relevant de cette thématique. Cette année encore, en lien avec le siège de l'Acisé, le réseau régional (DRJSCS) pilote et anime le programme des

dispositifs territoriaux de prévention des discriminations, qui comporte trois volets :

- les diagnostics stratégiques territoriaux ;
- les formations des acteurs territoriaux ;
- les plans territoriaux de prévention des discriminations.

8 diagnostics, 70 plans territoriaux

En 2012, l'Acisé a consacré 266 000 € au financement de huit diagnostics notifiés dans cinq régions. Un diagnostic territorial stratégique a pour objectif d'établir un état des lieux des pratiques ou des situations discriminatoires sur un territoire. Ce diagnostic doit être partagé et vise à mobiliser un large panel d'acteurs pour prévenir et lutter contre les discriminations. Les demandes de diagnostics formulées par les DRJSCS peuvent porter sur les discriminations multicitères et visent des domaines aussi variés que l'organisation des ressources humaines d'une structure, l'accès aux loisirs des jeunes ou la construction d'une stratégie territoriale de lutte contre les discriminations dans l'éducation.

De la même manière, la dynamique de la prévention des discriminations avait été relancée en 2011 avec la diffusion par l'Acisé d'un cadre de référence renouvelé par les plans territoriaux de prévention. Cet effort de déploiement s'est poursuivi en 2012, avec 30 projets recensés et 4 nouveaux plans territoriaux actifs, ce qui porte le nombre total de plans à 70 fin 2012.

Séminaire « Égalité dans le logement : comprendre, s'engager, agir ensemble »

La prise en compte des enjeux de prévention et de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité s'affirment de plus en plus dans le logement ; en témoigne le développement récent de nombreux projets sur le terrain. Le 7 novembre 2012, l'Acisé a organisé, avec le CNFPT et le Défenseur des droits, un séminaire « Égalité dans le logement : comprendre, s'engager, agir ensemble ». L'objectif de cette journée était de valoriser ces acquis, de faire partager les expériences et de conforter la dynamique engagée.

Une journée a été ouverte à l'ensemble du réseau territorial de l'Acisé, aux chefs de projet et aux élus chargés de la prévention des discriminations. Elle a permis de mettre en valeur les expériences et les actions engagées par chacun, la diversité des acteurs concernés, en regard des situations de discrimination traitées notamment par le Défenseur des droits, et le développement de programmes spécifiques tels que ceux soutenus par l'Acisé ou d'actions menées par le Défenseur des droits en faveur de l'accès aux droits. De quoi donner des exemples d'actions pertinentes, analyser les évolutions et dégager des perspectives pour l'avenir.

EN 2012

9,4 M€

CONSCRÉS À LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE ET À L'ACCÈS AUX DROITS

5,9 M€

CONSCRÉS À L'ACCÈS AUX DROITS

501 000 €

POUR LES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LUTTE CONTRE LE RACISME

70

PLANS TERRITORIAUX DE PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS

514 000 € ont été consacrés au financement de ces plans, qui visent à identifier, réduire et prévenir les discriminations liées à l'origine sur plusieurs volets d'action, en s'adaptant aux réalités territoriales. Chaque plan peut fixer plusieurs priorités, selon les besoins territoriaux identifiés. Priorité très forte, l'emploi apparaît dans une très large majorité des plans, puisque 54 d'entre eux y consacrent une partie de leurs actions. En outre, 13 d'entre eux comportent un volet sur l'éducation et 11, un volet sur la santé.

Le financement des formations a mobilisé 87 000 €, autour de projets de groupes en matière de lutte contre les discriminations. Le dispositif national de formation des acteurs, dit « Acte » (Agir pour les compétences des territoires vers l'égalité), a pour objectif de qualifier les acteurs locaux en matière de prévention des discriminations, afin de favoriser l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

Lutte contre le racisme et accès aux droits

Les actions de lutte contre le racisme et les discriminations liées à l'origine sont également soutenues par l'Acisé. En 2012, l'Acisé leur a consacré 3 M€ afin de faire changer les représentations et les a priori négatifs portés sur certains publics : modules de sensibilisation ou développant les connaissances sur la notion de préjugé et d'altérité, programmes éducatifs contre le racisme, actions de communication contre le racisme, actions citoyennes liées à cette thématique. Près de 501 000 € ont été spécifiquement consacrés aux actions de lutte contre le racisme.

Enfin, 5,896 M€ ont été consacrés aux actions en faveur de l'accès aux droits. En la matière, les financements de l'Acisé concernent des publics peu touchés par les services de droit commun et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : les femmes, les personnes âgées et les jeunes sont particulièrement ciblés. Les interventions de l'Acisé ne visent pas les structures ou les actions « généralistes ». Elles privilégient les actions visant à faciliter l'accessibilité géographique aux services publics et à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information apportée afin :

- de développer la connaissance et l'information sur les droits ;
- d'orienter les publics concernés vers les structures les plus appropriées pour faire valoir leurs droits ;
- de leur permettre d'être conseillés ou accompagnés pour l'accomplissement des démarches juridiques et administratives.



Collectif de femmes des quartiers populaires – Prendre la parole

« Nous sommes près d'une trentaine, d'origines plurielles, et avons de 30 à 75 ans. Nous venons des quatre coins de la ville du Blanc-Mesnil et sommes représentatives de l'ensemble de sa population. » Dans *Femmes des*

quartiers populaires, en résistance contre les discriminations, les femmes des quartiers populaires du Blanc-Mesnil prennent la parole à la première personne. Deux années de rencontres entre Zouina Meddour (chargée de mission « lutte contre les discriminations »), Saïd Bouamama

(sociologue) et ces femmes ont abouti à l'écriture de cet ouvrage collectif paru grâce au soutien de la direction en charge de la cohésion sociale (DDCS) de Seine-Saint-Denis. Un livre sur leurs conditions de vie mais qui contient aussi leurs propositions pour sortir de l'impasse des discriminations.



AVDL – Lutter contre les discriminations dans l'accès au logement

Depuis sa création, l'Association villeurbannaise pour le droit au logement (AVDL, huit salariés) lutte pour un accès au logement de tous sans discrimination. Cet objectif se retrouve dans l'ensemble des actions menées au quotidien, et plus spécifiquement depuis 2006 dans le cadre du projet Informer sur la discrimination et l'égalité de traitement, agir pour l'accès à un logement pour tous (Ideal). Sa mission : déceler les processus discriminatoires à l'origine de difficultés d'accès au logement social et le rappel systématique du droit aux bailleurs sociaux. Avec à la clé une dizaine de situations débloquées chaque année. L'association accueille chaque année un millier de ménages et assure un accompagnement individuel pour 300 d'entre eux.



Le service juridique du MRAP accompagne les victimes de discriminations

Chaque année, le service juridique du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) reçoit des appels mais aussi des courriers relatifs à des cas de discrimination. En 2012, il a ainsi enregistré entre 1 600 et 1 800 signalements, la plupart du temps dans le domaine du travail, mais aussi dans ceux du logement ou de l'éducation. Chaque signalement peut donner lieu à un rendez-vous d'une quarantaine de minutes permettant de recueillir les pièces écrites du dossier, les éléments de preuve apportés (tels que les témoignages éventuels) et de s'entretenir de façon plus approfondie avec chaque victime. À l'issue de cet entretien, le service peut alors agir devant les tribunaux mais aussi jouer un rôle de conseil ou, la plupart du temps, de médiateur pour tenter de mettre fin à une pratique discriminatoire.

« La réception des personnes victimes de discriminations est marquée par une forte disparité des situations. La question cruciale, et parfois difficile à aborder, est celle de la preuve. Cela est particulièrement vrai pour les situations liées au travail, où de nombreux témoins autant que certaines victimes de discriminations n'osent pas se manifester par crainte de perdre leur existence économique. L'action de l'association consiste donc à aider la victime à organiser la recherche méthodique des éléments de preuve appropriés. »

Bernard Schmid, juriste Mrap

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE CONSTITUE UN VOLET D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE CADRE DES CUCS.

AU NIVEAU NATIONAL, L'ACSÉ A RECONDUIT EN 2012 DEUX PRIORITÉS : LA PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET LA PRÉVENTION DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

un chapitre essentiel de la cohésion sociale

L'Acisé est également gestionnaire des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) mobilisés selon les orientations fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD). Pour la dernière année en 2012, les financements alloués par l'Acisé relevaient de ces deux lignes budgétaires :

- 45,5 M€ de crédits du FIPD engagés en soutien à des actions de prévention sociale et de prévention situationnelle sur les territoires les plus concernés par la délinquance (voir encadré) ;
- 12,8 M€ de crédits du programme 147 de la politique de la ville pour des actions de prévention sociale sur les territoires concernés par un Cucs.

FIPD : montée en charge de la prévention éducative et sociale

La mobilisation des crédits du FIPD s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre du Plan national de prévention de la délinquance (2010-2012), avec une légère baisse des financements alloués aux projets de vidéoprotection (24,9 M€ en 2012, contre 28,6 M€ en 2011), certains projets (4,2 M€) ayant été reportés à début 2013.

20,6 M€ ont été consacrés à des actions de prévention sociale aux niveaux national et départemental, avec pour priorités un programme de « prévention de la délinquance des jeunes » (responsabilisation des parents, lutte contre les incivilités, actions en milieu scolaire, promotion de la citoyenneté, dialogue police-

jeunes...), la prévention de la récidive, l'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes. 2,9 M€ ont été consacrés au financement de postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et les gendarmeries, et 0,7 M€ au co-financement, dans certains cas, de coordonnateurs de conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

L'Acisé a par ailleurs contribué à la rédaction d'un « Guide sur la médiation sociale en matière de tranquillité publique », piloté par le SGCIPD et le SGCIV.

Crédits ville : complémentarité avec le FIPD en matière de prévention sociale

Les crédits de la politique de la ville ont contribué au soutien de plus de 1 500 actions, principalement dans les domaines suivants :

- prévention de la délinquance des jeunes. 790 actions (5,2 M€) ont été menées pour prévenir les comportements à risque pour les jeunes eux-mêmes et pour autrui : aide à l'insertion, apprentissage de la loi, activités socioculturelles, dialogue police-population... ;
- prévention des violences intrafamiliales (violences conjugales, maltraitance d'enfants ou de personnes en situation de dépendance) et des violences faites aux femmes. 180 actions (1,5 M€) ont été menées pour prévenir la récidive (prise en charge thérapeutique et accompagnement psychosocial des auteurs) et protéger les victimes (accompagnement psychologique, matériel et juridique) ;

Un mode de financement révisé pour 2013

La loi de finances initiale pour 2013 fait évoluer le mode de financement des actions de prévention de la délinquance soutenues au titre de la politique de la ville. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le FIPD concentre l'ensemble des crédits spécifiques de l'État gérés par l'Acisé et dédiés au financement de la prévention de la délinquance, avec pour contrepartie une priorité accordée aux quartiers de la politique de la ville. 75 % des crédits (hors vidéoprotection) devront en effet être alloués dans ces quartiers et dans les ZSP qui les recoupent largement.

Pour 2013, conformément aux orientations du CIPD, la priorité a été donnée aux actions visant principalement les mineurs et les jeunes majeurs : accompagnement et suivi (dans et hors milieu scolaire), actions de médiation visant à la tranquillité publique et lutte contre la récidive. L'aide aux victimes et la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes sont par ailleurs réaffirmées comme des priorités, conformément au comité interministériel aux droits des femmes qui s'est tenu le 30 novembre 2012. L'équipement en systèmes de vidéoprotection sur la voie publique est également poursuivi.

EN 2012

45,5 M€

DE CRÉDITS DU FIPD

12,8 M€

DE CRÉDITS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

4 800

ACTIONS FINANCÉES (3 300 SUR LES CRÉDITS FIPD, 1 500 SUR LES CRÉDITS VILLE)

– prévention de la récidive (1,3 M€). Une centaine d'actions ont contribué principalement à la préparation et l'accompagnement de la sortie de prison ainsi qu'à la mise en œuvre de quelques mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération ;

– aide aux victimes et accès à la justice (190 actions, 2,4 M€), en soutenant principalement la présence d'associations dans les lieux d'accueil et d'information des personnes (institutions judiciaires, mairies, hôpitaux...).

200 autres actions ont été consacrées à la prévention sociale dite « primaire » : prévention des comportements d'échec chez les jeunes, lutte contre les incivilités, promotion du lien social, etc.

Lancement d'un itinéraire de formation interacteurs

L'efficacité des actions de prévention et de lutte contre la délinquance relève d'une dynamique de coopération entre tous les acteurs concernés : coordonnateurs de CLSPD, médiateurs et travailleurs sociaux, policiers municipaux, personnel des offices HLM, policiers, magistrats, associations...

En 2012, dans le cadre d'un partenariat avec le CNFPT et en lien avec le SGCIPD, un itinéraire de formation interacteurs a été expérimenté, constitué d'une quinzaine de modules répartis en trois thématiques : coopérations interprofessionnelles, prévention éducative et sociale, et prévention situationnelle. L'Acisé a pris en charge le coût de la participation à cette formation pour les personnels non territoriaux, agents de l'État pour l'essentiel, mais aussi personnels associatifs ou issus d'autres organismes privés.

Une première évaluation « à chaud » a donné des résultats positifs, avec un taux de satisfaction générale des participants de 82 % ; une seconde évaluation « à froid » permettra en 2013 d'apprécier l'impact de ces formations sur les pratiques professionnelles.

Avec l'Anru pour la tranquillité publique

Dans le même esprit partenarial, l'Acisé et l'Anru mobilisent leurs réseaux respectifs et veillent à ce que tous les acteurs concernés travaillent efficacement ensemble sur le terrain. Cette coopération s'est concrétisée en 2012 par la poursuite de trois missions conjointes d'appui sur les sites d'Avignon, Chambéry et Nîmes, et des contacts avec le site de Montereau-Fault-Yonne pour favoriser le travail commun entre professionnels de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, de la prévention de la délinquance et de la sécurité.

Par ailleurs, une étude a été conduite avec le SGCIV, l'Onzus et l'Anru, pour mesurer l'impact des opérations de rénovation urbaine sur les dispositifs de prévention et de sécurité. 10 sites ont été concernés. Les conclusions de l'étude seront rendues dans le courant du 1^{er} semestre 2013.

Contribution de l'Acisé aux travaux nationaux sur la prévention de la délinquance

L'Acisé a contribué activement fin 2012 et début 2013 aux travaux pilotés par le SGCIPD visant d'une part à préparer une nouvelle stratégie nationale pluriannuelle de prévention de la délinquance (notamment sur les thèmes du suivi individualisé des mineurs et sur les bailleurs sociaux et la prévention), d'autre part à préparer l'évaluation du volet « prévention de la délinquance » des zones de sécurité prioritaires (ZSP).

SUR LE TERRAIN
AVEC LES ASSOCIATIONS



Infos à gogo : Prix 2012 de la prévention de la délinquance

Le Prix français de la prévention de la délinquance est remis chaque année par le Forum français pour la sécurité urbaine, en lien avec l'Acisé et le CIPD. L'édition 2012 était centrée sur la participation des citoyens et a consacré l'association marseillaise Infos à gogo. Créée en 1984 par un policier municipal dans le quartier de la Maurelette, l'association s'engage auprès d'adolescents et de jeunes adultes précarisés. Sa spécificité repose sur l'engagement de bénévoles actifs issus du quartier qui se transmettent le flambeau : enfants et adolescents bénéficient d'activités extrascolaires et d'un accueil quotidien, puis peuvent devenir à leur tour membres actifs, et médiateurs bénévoles au sein du quartier.



Cadre de vie et tranquillité publique à Chambéry

Depuis 2006, la mairie de quartier des Hauts de Chambéry coordonne un groupe de travail « gestion urbaine et sociale de proximité » impliquant associations, bailleurs et services de la ville. En 2011 et 2012, l'Acisé a effectué une mission d'appui sur ce site à la demande de l'Anru pour accompagner les acteurs locaux dans une meilleure prise en compte des questions de

tranquillité publique en lien avec le projet de rénovation urbaine et les démarches de GUP.

À la suite de cette intervention, les diagnostics GUP (suivis fin 2012 d'une formation interacteurs) sont venus conforter la démarche, avec l'objectif de garantir la pérennité des investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine et de favoriser l'implication des habitants. Ces diagnostics ont pointé des

problèmes concrets de propreté et d'incivilités (encombrants, tags...) et la lassitude des acteurs de terrain (notamment les gardiens d'immeubles) face à la récurrence des dégradations. Depuis lors, la préfecture et la ville organisent des rencontres régulières pour échanger les pratiques et déployer une stratégie de réponse collective incluant prévention, répression, intervention d'éducateurs et soutien aux initiatives des habitants.

Anru : un partenariat structurant

L'année 2012 a été l'occasion de consolider la coopération entre les deux agences, pour mieux articuler le volet humain et le volet urbain de la politique de la ville. L'Acisé et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sont toutes deux placées sous la tutelle du ministre chargé de la Ville et disposent des mêmes délégués au niveau départemental.

Rochefort : les fruits d'une collaboration

Le site de Rochefort (Charente) fait partie des 10 sites tests pour l'élaboration d'un plan stratégique local. Ce travail commun a permis de « réinterroger » le projet de rénovation urbaine dans son ensemble, en considérant le quartier dans le contexte global de l'agglomération et en analysant les besoins actuels et futurs des habitants. Il a notamment permis de révéler une importante problématique de santé pour une population vieillissante. L'Acisé et l'Anru ont ainsi décidé de mettre en place un atelier santé ville, dont le poste de coordonnateur est financé par l'Acisé dans le cadre du Cucs. De façon plus générale, l'expérimentation de Rochefort montre combien l'habitat est un réel déterminant de la santé publique, justifiant pleinement la collaboration des deux agences sur le sujet.

Depuis leur création, les deux agences sont partenaires dans le cadre de la gestion urbaine de proximité ; elles co-organisent également les Fraru (forums régionaux des acteurs de la rénovation urbaine).

L'accord-cadre signé en octobre 2010 est venu formaliser une coopération accrue, en identifiant les principaux domaines d'interface et en institutionnalisant l'articulation en amont du travail social et de la rénovation urbaine. L'accord est aujourd'hui en voie de reconduction ; il insistera notamment sur le lien très opérationnel entre les sièges des deux agences et leurs réseaux sur le terrain, pour proposer aux décideurs locaux une véritable expertise collective et accompagner les sites avec exigence dans leur ambition.

Plans stratégiques locaux : une expérimentation sur 10 sites en sortie de rénovation urbaine

Le point majeur de 2012 a concerné l'expérimentation de plans stratégiques locaux (PSL) sur 10 sites en sortie de rénovation urbaine : Rochefort (17), Val-de-Reuil (27), Châteauroux (38), Trélazé (49), Metz (57), Hem (59), Boulogne-sur-Mer (62), Mantes-la-Jolie (78), Montauban (82) et Stains (93). L'arrivée à échéance des premières conventions pluriannuelles de rénovation urbaine a motivé, au niveau national, l'engagement d'une réflexion partenariale relative au devenir de l'intervention publique dans les quartiers à l'issue des conventions de rénovation urbaine. Portés par des élus volontaires, ces PSL (dont la majorité ont été finalisés en 2012) prennent la forme d'une réflexion partagée entre les acteurs locaux conjuguant plusieurs échelles spatiales et temporelles : d'une part, une vision prospective, de long terme (dix ou quinze ans), du devenir du ou des quartiers concernés par la rénovation urbaine, en lien avec les évolutions de la ville ou de l'agglomération. D'autre part, une attention maintenue sur le fonctionnement des quartiers, les enjeux de développement social, à court et moyen termes. Ils se déclinent en objectifs opérationnels, voire en programmes d'actions, auxquels les crédits spécifiques de la politique de la ville portés par l'Acisé peuvent en partie répondre dans le cadre des Cucs.

Ces tests montrent comment les territoires en sortie de rénovation urbaine peuvent élaborer et porter un projet de long terme, et comment les services de l'État et leurs partenaires (notamment les organismes HLM) peuvent accompagner les élus locaux en faisant valoir la diversité de leurs expertises. Ils préfigurent ainsi les « contrats uniques » souhaités par le ministre chargé de la Ville pour 2014, qui lieront rénovation urbaine et cohésion sociale sur la base d'un projet de territoire. L'Acisé, l'Anru et le SGCIV ont publié en mai 2012 un guide méthodologique pour l'élaboration des PSL à destination des

responsables politiques, des directeurs de projet, des acteurs locaux et des services de l'État. Une seconde édition du guide sera diffusée en 2013 ; elle intégrera les enseignements des expérimentations.

Développement économique et création d'activité

Deux Fraru ont été organisés conjointement par l'Acisé et l'Anru au second semestre 2012, à Paris et Marseille, pour permettre un échange entre tous les acteurs de la rénovation urbaine : villes et équipes projet, organismes HLM, services de l'État, professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et financeurs (régions, départements, Caisse des dépôts). Sur le thème « quelles stratégies pour la poursuite de la rénovation urbaine ? », les forums ont notamment porté sur le développement économique, l'urbanisme durable et le rôle des habitants.

Un programme national Insertion/Rénovation

Lancé en 2009, le programme a permis de déployer 60 chantiers d'insertion dans les quartiers concernés par une rénovation urbaine. 1 400 personnes par an ont ainsi bénéficié d'une formation renforcée et d'un accompagnement spécifique à l'insertion professionnelle, parrainage, mise en relation directe avec des entreprises « classiques » du bassin d'emploi... qui a représenté plus de 300 heures en moyenne d'accompagnement par personne.

Une plaquette spécifique présentant le programme a été co-éditée par l'Acisé et l'Anru en 2012. Les deux partenaires assurent par ailleurs une ingénierie technique, juridique et financière pour aider au montage et au suivi des projets locaux d'insertion – notamment via le recours à la « clause d'insertion » des marchés publics.

Gestion urbaine de proximité : diagnostics et missions d'appui

Plus des deux tiers des 613 « diagnostics en marchant » réalisés par l'Acisé depuis 2009 concernent des sites en rénovation urbaine. Une formation interacteurs, définie par les deux agences, a été expérimentée sur 18 sites en 2012.

Après les trois missions d'appui réalisées en 2011, deux missions conjointes ont été menées en 2012 sur les sites de Nîmes et de Montereau-Fault-Yonne.

Par ailleurs, l'expérimentation pilotée par le SGCIV sur l'accompagnement des personnes relogées s'est conclue en 2012. L'étude pointe la difficulté d'accompagnement spécifique, et insiste sur la nécessaire mobilisation des outils de droit commun pour les personnes en difficulté sociale.



Gouvernance et données financières

Gouvernance et données financières

- page 42 L'Acisé et son réseau territorial
- page 46 Le conseil d'administration de l'Acisé
- page 48 Attribution des subventions,
suivi et contrôle
- page 54 Données financières

l'Acsé et son réseau territorial

L'Acsé s'appuie sur un réseau territorial de plus de 1 000 agents de l'État, délégués du préfet et chefs de projet. L'animation de ce réseau constitue l'une des missions essentielles de l'Acsé, qui poursuit par ailleurs sa politique de partenariats nationaux.

Un réseau d'action dans tous les territoires de la politique de la ville

Le réseau territorial de l'Acsé compte quelque 1 000 agents dans les services déconcentrés de l'État, avec la contribution active de plus de 300 délégués du préfet.

Les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pilotent, pour le compte des préfets de région, les projets d'envergure régionale. Elles assurent aussi une fonction de coordination, d'animation, de contrôle et d'évaluation des programmes mis en œuvre au niveau local.

Au niveau départemental, les préfets sont les délégués de l'Acsé. Dans les départements les plus concernés par la politique de la ville, ils s'appuient sur des préfets à l'égalité des chances ou des sous-préfets chargés de mission. Sous leur autorité, les directions de la cohésion sociale (DDCS, DDCSPP) et les services de la préfecture assurent la mise en œuvre de 92,7 % des actions financées par l'Acsé. Le réseau de l'Acsé compte aussi l'ensemble des acteurs qui assurent la mise en œuvre des principaux programmes nationaux : 1 000 chefs de projet Cucs, 500 coordonnateurs de PRE (et autres professionnels de la réussite éducative), 225 coordonnateurs d'ateliers santé ville (ASV), 500 coordonnateurs de contrats locaux de sécurité et CLSPD – ainsi que les postes directement financés par l'Acsé, comme les 3 800 adultes-relais.

Coopérations et partenariats

L'animation du réseau s'appuie aussi sur des partenaires nationaux, à l'image des têtes de réseau des professionnels du développement social et urbain (IRDSU) et de la réussite éducative (Anaré), ainsi que de la nouvelle plate-forme des

coordonnateurs d'ASV. Le partenariat avec l'IRDSU a été reconduit et approfondi en 2012 avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le partenariat historique avec le CNFPT pour la formation des agents locaux a lui aussi été élargi : l'accord-cadre signé en octobre porte sur l'ensemble des volets thématiques, ainsi que sur deux axes transversaux : la formation des chefs de projet et la prise en compte de la spécificité des DOM dans l'offre de formation. D'autres partenariats se développent avec l'Unadel (acteurs et structures du développement local) et l'IFMO (centre de formation spécialisé dans la rénovation urbaine et la gestion des quartiers).

Les outils d'animation du réseau

Les séminaires d'animation du réseau

L'Acsé a dynamisé en 2012 son dispositif d'animation du réseau des services déconcentrés de l'État.

Deux journées nationales ont été organisées en janvier et en juillet, réunissant plus de 320 participants. Deux autres journées ont été centrées sur les 33 principaux départements de la politique de la ville, et deux rencontres techniques consacrées aux DRJSCS. En septembre, une journée spécifique a été consacrée aux DOM.

Ces sept journées d'animation ont suivi un format nouveau, donnant une large place à l'échange de pratiques et aux ateliers thématiques transversaux (processus d'élaboration de la politique départementale, utilisation des enquêtes annuelles de suivi, sortie de rénovation urbaine...). Cette structure et ce format seront globalement reconduits en 2013.

Leur année 2012...

Nadia Yamaren, formatrice



« Les formations à l'outil informatique GIS-Pro ont commencé en 2011 et se sont poursuivies en 2012, pour former tous les nouveaux agents des DRJSCS, des DDCS et des préfectures à l'instruction des dossiers de demande de subvention. En 2012, 16 sessions de formation se sont déroulées au siège de l'Acsé, 9 en régions et 3 dans les DOM, avec des groupes de quatre à dix personnes. Chaque session dure trois jours, avec une ou deux formatrices. Nous présentons d'abord les procédures financières de l'Acsé, puis l'outil lui-même avec la procédure d'instruction et ses fonctionnalités, et des ateliers pratiques pour faciliter la prise en main. Et nous leur rappelons bien sûr qu'une cellule d'accompagnement est disponible pour les aider en cas de besoin après la formation ! Les retours des agents sont souvent très positifs – notamment pour la partie tableau de bord, qui leur permet de faire des requêtes et d'obtenir en quelques minutes des tableaux de comparaison d'une année sur l'autre, par exemple. »

Une offre de formation renforcée

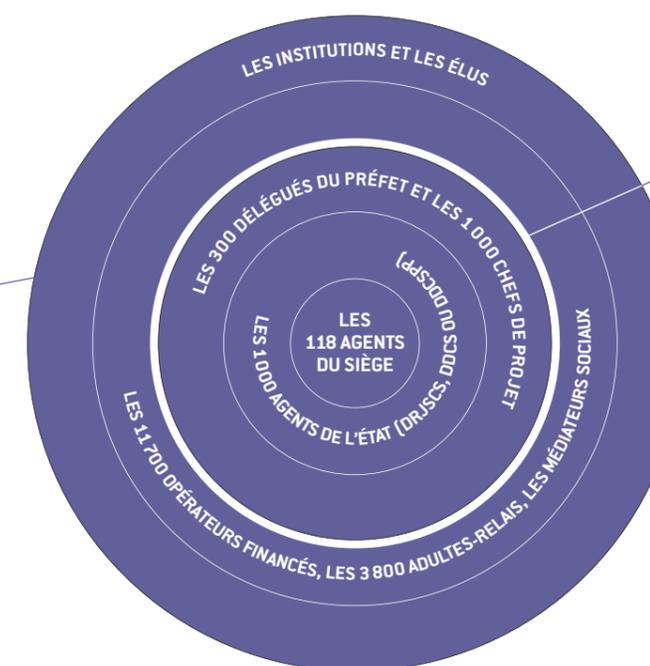
L'animation du réseau territorial passe aussi par un effort important de formation.

En 2012, l'Acsé a assuré la formation de 270 agents aux outils informatiques GIS-Pro et CPWin (voir encadré) et poursuivi ses formations au programme d'interventions de l'Acsé, avec des sessions de quatre jours pour une centaine de bénéficiaires (essentiellement en prise de poste). Une étude menée auprès de l'ensemble des stagiaires conduira à des aménagements dans les programmes en 2013. Elle a aussi permis de mettre à jour des besoins nouveaux et d'élargir l'offre en 2013, avec deux nouvelles formations, consacrées à l'instruction financière des demandes de subvention et aux projets de territoires intégrés. Sur ce dernier point, un pilote a été conduit début 2013 en partenariat avec l'Union nationale des acteurs et des structures du développement local (Unadel) dont les modalités de généralisation sont à l'étude dans le cadre de l'accompagnement des agents pour les contrats uniques en 2014.

D'autres formations liées aux thématiques d'intervention de l'Acsé ont été poursuivies en 2012, en lien avec le CNFPT, avec notamment deux formations interactives sur la prévention de la délinquance et la gestion urbaine de proximité. Suite à des expérimentations menées en 2011 et 2012, des formations ont également été définies pour les coordinateurs des ASV et des PRE. Dans le domaine de la lutte contre les discriminations, deux séminaires ont été co-organisés avec le CNFPT et l'IRDSU, à Paris et Amiens.

Les réseaux de l'Acsé

Réseau de partenaires d'actions de l'Acsé
Un réseau constitué d'acteurs avec lesquels l'Acsé peut collaborer pour mener à bien ses missions.



Réseau d'actions de l'Acsé
Un réseau qui rassemble une communauté professionnelle liée par une attribution de fonction relative à la mission de l'Acsé.

Information et partage des pratiques

Privilegié dans les journées d'animation et les formations, l'échange des bonnes pratiques au sein du réseau passe aussi par l'extranet « Acsé Direct », ouvert depuis janvier 2012 aux préfetures, DRJSCS, DDCS, délégués du préfet, coordonnateurs de santé, équipes PRE. L'extranet met à disposition différents outils et contenus utiles pour l'organisation et la recherche d'informations : actualités de l'Acsé, actions menées sur le territoire, outils de gestion (GIS-Pro, CPWin...), textes réglementaires et publications de l'Acsé. Une mission de capitalisation sur le partage des bonnes pratiques sera conduite en 2013 pour appuyer le réseau territorial et faciliter l'essaimage.

L'Acsé contribue également, pour 1,3 M€, au financement des centres de ressources de la politique de la ville, qui constituent un lieu important de qualification et d'échanges entre les collectivités locales et les services de l'État. Ce financement, assuré au niveau régional, cible l'accompagnement des acteurs qui mettent en œuvre les programmes de l'Acsé au niveau local (réussite éducative, mixité, santé...).

En 2012, l'Acsé a également poussé, l'utilisation des enquêtes annuelles de suivi de ses principaux programmes comme outil d'information et de pilotage pour les délégués territoriaux. Dans le cadre de l'animation du réseau, six restitutions régionales ont également eu lieu en 2012, sur les études liées à la place des familles dans la réussite éducative, aux personnels salariés des projets de réussite éducative et aux inégalités et discriminations liées à l'origine dans les orientations scolaires.

Dialogue de gestion

Tenu en deux temps (printemps et automne), le dialogue de gestion est un moment fort de la relation entre le siège et le réseau, pour articuler les priorités nationales et les initiatives et spécificités locales dans un contexte budgétaire toujours plus contraint.

Le dialogue de gestion 2012 s'est organisé selon la structure définie en 2011, avec une attention particulière donnée aux départements les plus concernés par la politique de la ville, et un rôle accru pour le niveau régional dans la préparation des propositions budgétaires départementales.

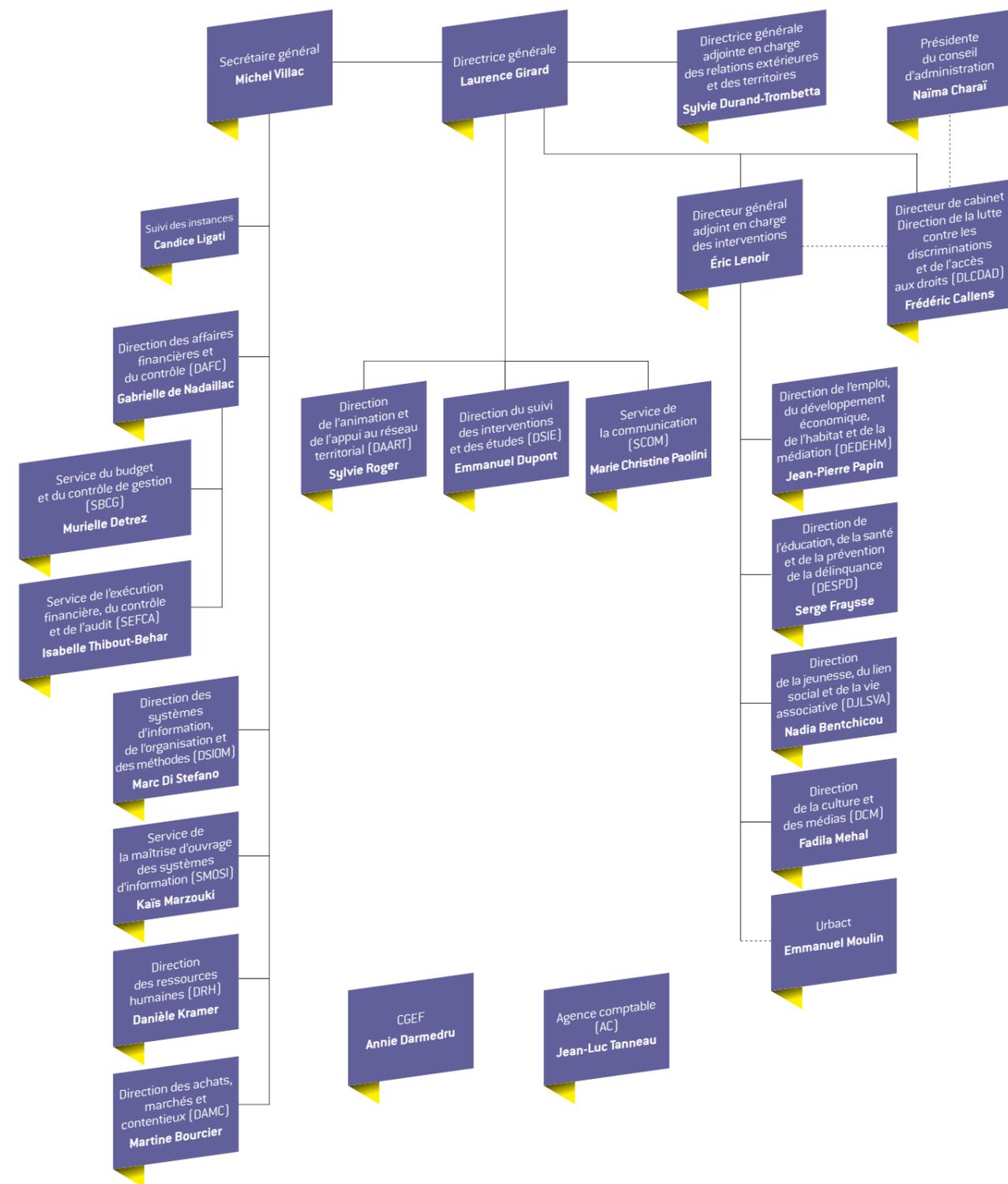
L'Acsé participe également au dialogue de gestion bimestriel conduit par le secrétariat général des ministères sociaux avec les DRJSCS.



Des missions d'appui dans les DOM

Trois missions d'appui à l'action locale d'environ une semaine ont été menées dans les DOM en 2012, en Guyane, en Guadeloupe et à Mayotte. Des équipes du siège ont rencontré les collectivités et les chefs de projet de tous les Cucs de ces territoires et travaillé sur le plan technique avec les services déconcentrés de l'État. Ces missions ont également permis de dynamiser la coopération avec les centres de ressources de la politique de la ville et les équipes locales du CNFPT.

Organigramme du siège de l'Acsé en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013



le conseil d'administration de l'Acisé

Par décret du président de la République du 3 octobre 2012, publié au *Journal officiel* du 5 octobre 2012, Naïma Charaï a été nommée présidente du conseil d'administration de l'Acisé.

Conseillère régionale d'Aquitaine et actrice associative, Naïma Charaï souhaite placer son nouveau mandat sous le signe de la proximité avec les acteurs de terrain : les associations, les élus, les partenaires locaux, en prenant mieux en compte les acteurs qui font la politique de la ville au quotidien. Comme l'a souligné le ministre délégué à la Ville, François Lamy, lors de l'introduction de la séance du 9 octobre 2012, « son expérience de terrain lui permettra de concourir efficacement au soutien des missions de l'Acisé ».

Naïma Charaï a présidé les conseils d'administration des 9 octobre et 20 décembre 2012, lors desquels le programme d'intervention et le budget pour l'année 2013 ont été adoptés.

En 2012, quatre conseils d'administration ont donc été tenus par l'Acisé. Outre l'approbation du budget, de quatre décisions modificatives et des comptes, il a délibéré sur 24 subventions sollicitées au niveau national et dont le montant par subvention excède 90 000 €.

Dans le cadre de la concertation « Quartiers, engageons le changement », la présidente du conseil d'administration de l'Acisé, Naïma Charaï a mis en place un groupe de travail du conseil d'administration pour contribuer au rapport final de la concertation engagée par François Lamy et dont les travaux ont été présentés le 31 janvier 2013.

Composition du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au 23 avril 2013

1) En tant que représentants de l'État :

- M. Hervé MASUREL, secrétaire général du comité interministériel à la ville ;
- M. Luc DEREPA, secrétaire général à l'immigration et à l'intégration ;
- Mme Sabine FOURCADE, directrice générale de la cohésion sociale ;
- Mme Emmanuelle WARGON, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
- M. Étienne CRÉPON, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ;
- M. Raphaël LE MÉHAUTÉ, secrétaire général du comité interministériel de la prévention de la délinquance ;
- M. Didier LALLEMENT, secrétaire général du ministère de l'Intérieur ;
- M. Julien DUBERTRET, directeur du budget ;
- M. Jean-Paul DELAHAYE, directeur général de l'enseignement scolaire ;
- M. André GARIAZZO, secrétaire général du ministère de la Justice ;
- M. Jean-Yves GRALL, directeur général de la santé ;
- M. Jean-François COLLIN, secrétaire général du ministère chargé de la Culture ;
- M. Yann DYEUVRE, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

2) Au titre des organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives sur le plan national :

Sur proposition de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

- titulaire : M. Omar BENFAID ;
- suppléant : M. Ibrahima DIA.

Sur proposition de Force ouvrière (FO) :

- titulaire : Mme Corinne MARES ;
- suppléant : M. Mokhtar FERDAOUSI.

Sur proposition de la Confédération générale du travail (CGT) :

- titulaire : M. Pascal DEBAY ;
- suppléant : M. José PINTO.

Sur proposition de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

- titulaire : M. Jean-François HECKLE ;
- suppléante : Mme Marie-Line BRUGIDOU.

Sur proposition de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :

- titulaire : M. Olivier COLLAS ;
- suppléant : M. Philippe CHOIGNARD.

Sur proposition de l'Union professionnelle artisanale (UPA) :

- titulaire : Mme Monique AMOROS ;
- suppléante : Mme Élodie CORRIEU.

3) En tant que représentants du Parlement :

Sur désignation du président de l'Assemblée nationale :

- titulaire : nomination attendue ;
- suppléant : M. Bernard PERRUT.

Sur désignation du président du Sénat :

- titulaire : M. Jean DESSESSARD ;
- suppléant : M. Marc LAMÉNE.

4) En tant que représentants des communes et de leurs groupements, des départements et des régions :

Sur désignation de l'Association des maires de France :

- titulaire : nomination attendue ;
- suppléant : nomination attendue.

Sur désignation de l'Assemblée des départements de France :

- titulaire : nomination attendue ;
- suppléant : nomination attendue.

Sur désignation de l'Association des régions de France :

- titulaire : Mme Daoula BEZAZ ;
- suppléant : Mme Nathalie PELLEFIGUE.

Sur désignation de l'Association des communautés de France :

- titulaire : nomination attendue ;
- suppléant : nomination attendue.

5) En tant que personnalités qualifiées :

- titulaire : Mme Naïma CHARAÏ ; nommée présidente du conseil d'administration par décret du 5 octobre 2012 ;
- suppléante : Mme Hélène GEOFFROY ; élue vice-présidente lors du conseil d'administration du 19 mars 2013.
- titulaire : M. Salah AMOKRANE ;
- suppléant : M. Pierre GARNIER.
- titulaire : M. Farid MEBARKI ;
- suppléante : Mme Nathalie MÉNARD.
- titulaire : Mme Bénédicte MADELIN ;
- suppléant : M. Saïd DARWANE.

attribution des subventions, suivi et contrôle

Avec un système d'information modernisé, le déploiement d'un contrôle interne fort et une activité d'audits et de contrôles démultipliés au niveau régional, l'Acisé poursuit son effort pour suivre et sécuriser l'utilisation des crédits consacrés à la politique de la ville.

Depuis plusieurs années, l'Acisé met en place de nouveaux outils pour améliorer la lisibilité et mesurer l'efficacité des politiques publiques qu'elle est chargée de mettre en œuvre, rendre compte de l'utilisation des fonds qui lui sont confiés et fournir aux responsables nationaux, régionaux et départementaux des outils de suivi pour le pilotage des principaux programmes. Le renforcement de ce suivi s'est traduit en 2012 par :

- la reconduction de certaines enquêtes annuelles de suivi et le développement de nouvelles enquêtes ;
- la montée en puissance de l'activité de contrôle externe dans le réseau ;
- la poursuite du déploiement du contrôle interne ;
- et le suivi des objectifs au travers du document annuel de performance de l'Acisé, qui récapitule les principaux indicateurs de performance de l'Acisé.

La programmation thématique et territoriale

L'Acisé a attribué 347,6 M€ de subventions en 2012 au titre du programme 147 « politique de la ville » et 45,5 M€ au titre du FIPD. La majorité de ces crédits, soit 92,7 %, ont été attribués à un échelon départemental.

Au niveau national, l'Acisé assure notamment le pilotage de l'activité, met en place des tableaux de bord de suivi et mène une politique d'audits pour contrôler la bonne utilisation des crédits alloués.

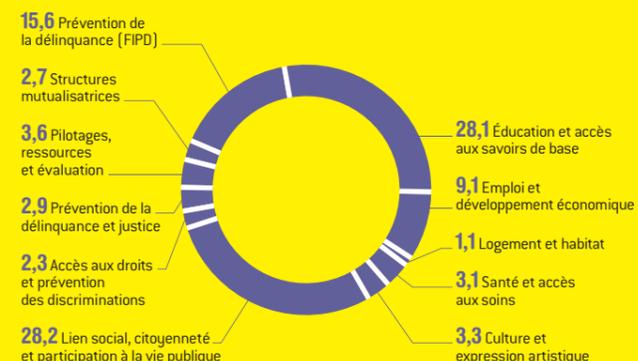
La répartition des crédits : une des étapes du redéploiement territorial

Le cadre d'intervention de l'Acisé est fixé chaque année par le projet annuel de performance du programme 147 « politique de la ville » du budget de l'État et par le programme des interventions voté par le conseil d'administration de l'Acisé, qui fixe les priorités et les modalités d'action. Les crédits, déclinés dans une nomenclature de 11 thématiques, font ensuite l'objet d'une répartition entre les délégués territoriaux. Les préfets, délégués de l'Acisé, disposent de dotations globales (avec une fongibilité limitée pour certains programmes) et finalisent la répartition des financements par thème et par territoire. Pour certains programmes (« Cordées de la réussite », Écoles de la deuxième chance, internats d'excellence notamment), les crédits ne pouvant pas toujours être répartis en début d'année pour des raisons techniques, des dotations complémentaires sont accordées aux délégués territoriaux concernés en cours d'année.

En 2012, l'effort de rééquilibrage des dotations au profit des départements les plus défavorisés a été poursuivi, en tenant compte notamment de la population des quartiers les plus prioritaires, ainsi que des enjeux et spécificités locaux, et de leur capacité à mobiliser localement des co-financements complémentaires. Cette démarche s'est poursuivie dans le cadre de l'adoption du budget 2013 en fin d'année par le conseil d'administration – avec, en complément, une seconde phase de redéploiement géographique des adultes-relais. Il est à noter qu'en 2012 le périmètre d'intervention de l'Acisé a été étendu à la Polynésie française (qui bénéficiait antérieurement de crédits délégués par le SGCIV).

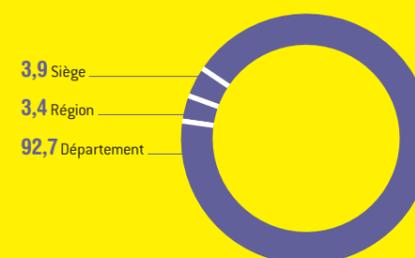
Répartition thématique des crédits de l'Acisé en 2012

en %



Répartition des crédits par niveau d'attribution en 2012

en %



L'attribution des subventions

Les organismes qui interviennent dans l'un des domaines d'actions prioritaires de l'Acisé effectuent leurs demandes de subvention auprès du service chargé de l'instruction (selon les cas : siège, préfecture, DRJSCS, DDCS, DDCSPP), via le dossier Cerfa n° 12156, qui détaille le contenu des actions à mener, les objectifs, les moyens mis en œuvre ainsi que la demande de financement.

Au niveau départemental, les décisions d'attribution sont préparées lors des comités de pilotage et autres instances des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), qui réunissent l'ensemble des financeurs potentiels. Le préfet décide ensuite, au nom de l'Acisé, de l'utilisation des crédits dans le cadre de sa programmation annuelle. Lorsqu'une subvention est accordée pour un montant supérieur à 23 000 €, une convention de subvention est signée avec la structure financée, précisant le mode de financement, l'activité soutenue, ainsi que les engagements pris pour rendre compte de l'action.

Une répartition thématique des interventions conforme aux priorités

En décembre 2011, le conseil d'administration de l'Acisé avait fixé quatre priorités thématiques pour 2012 : l'éducation, l'emploi et le développement économique, la prévention de la délinquance et le programme Ville vie vacances, et la santé ; 61,2 % des crédits ont été consacrés à ces quatre priorités (FIPD inclus).

De manière plus détaillée :

- les deux principaux programmes restent le programme de réussite éducative (81,3 M€) et les adultes-relais (78 M€) ; ils représentent à eux deux 46 % des crédits mobilisés au titre de la politique de la ville ; de ce fait, les deux thématiques « éducation et accès aux savoirs de base » d'une part, et « lien social, citoyenneté et participation à la vie publique » d'autre part, sont celles qui concentrent la plus grande part des crédits, avec plus de 116 M€ d'engagements pour chacune en 2012 ;
- les crédits consacrés à la thématique « éducation », à 116,3 M€, soit 33,3 % du total des engagements « politique ville » 2012, sont en légère baisse par rapport à 2011 du fait de la diminution globale des enveloppes financières disponibles, mais ont été relativement préservés (120,2 M€ en 2011, soit 32,4 % des crédits politique de la ville 2011) ; le programme de réussite éducative reste globalement stable (81,3 M€ en 2012, contre 82,0 M€ en 2011), la baisse des engagements ayant plutôt porté sur les autres programmes d'accompagnement scolaire ;

– les crédits de la thématique « emploi et développement économique » accusent une baisse relative à 37,7 M€; ils représentent 10,8 % du total « politique ville » en 2012 (contre 44 M€ en 2011 et 11,8 % du total); dans cet ensemble, les crédits consacrés aux actions de développement économique (3,3 M€) connaissent néanmoins une légère progression, de même que les programmes « Écoles de la deuxième chance » et « parrainage »;

– la thématique « santé », avec 12,8 M€ d'engagements en 2012, soit 3,7 % du total des engagements « politique ville », connaît elle aussi une baisse relative (15,7 M€ en 2011, soit 4,2 % du total des crédits), notamment suite à l'effet de l'appel à projets « développement de l'offre de soins de premier recours » lancé en 2011 et non reconduit; néanmoins, le programme ateliers santé ville, à 6 M€, connaît une très légère progression;

– le programme Ville vie vacances (VVV) bénéficie de financements eux aussi en légère augmentation à 9,7 M€, contre 9,5 M€ en 2011;

– la thématique « prévention de la délinquance » est financée principalement au titre du FIPD (64,7 M€ d'engagements en 2012, contre 71,2 M€ en 2011 en tenant compte des 19,2 M€ de reports d'engagements juridiques concernant des projets de vidéoprotection), mais avec aussi une contribution notable des crédits politique de la ville (12,8 M€ en 2012, dont près de 0,8 M€ au titre de dispositifs mutualisateurs, contre 13,1 M€ en 2011); dans cet ensemble, les engagements consacrés aux programmes de vidéoprotection connaissent une diminution relative (44,1 M€ en 2012, 50,9 M€ en 2011), alors que les crédits consacrés aux autres actions de prévention de la délinquance restent globalement stables (32,7 M€ en 2012 par rapport à 33,4 M€ en 2011).

Répartition par niveau territorial

Afin de préserver les enveloppes départementales, l'effort de réduction budgétaire est concentré sur le niveau national et le niveau régional. Le tableau suivant démontre cette évolution depuis 2010.

Gestion des crédits	2010	2011	2012
Département	87,2 %	91,5 %	92,7 %
Région	4,5 %	3,6 %	3,4 %
Siège	8,3 %	4,9 %	3,9 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

La répartition territoriale des subventions

La répartition des crédits continue de se concentrer sur les territoires les plus prioritaires, au regard de la population résidant dans les quartiers de priorités 1, 2 et 3. Les six départements les plus dotés mobilisent 35 % des crédits d'intervention en 2012 (contre 32 % en 2011), les 15 premiers 56 % (contre 54 % en 2011).

La politique de contrôle et d'audit

L'Acisé assure le contrôle des subventions attribuées à trois niveaux : une politique d'instruction des dossiers de demande de subvention cadrée par une démarche de contrôle interne forte, une justification systématique des actions par les organismes financés, et enfin le développement d'une politique de contrôles et d'audits externes.

Déploiement du contrôle interne

Pour maîtriser les risques inhérents à son activité de gestion de subventions, l'Acisé a défini dès 2010 sa politique de contrôle interne. Elle s'est traduite dès 2011 par la mise à jour du guide de l'ordonnateur secondaire, précisant la cartographie des risques inhérents à l'instruction des subventions. Depuis, des actions de sensibilisation au contrôle interne ont été spécifiquement menées dans quasi tous les services instructeurs. En 2012, en sus des formations aux outils d'instruction (GIS-Pro), un programme de formation dédié à l'analyse financière a également été mis en place et a fait l'objet de deux sessions de trois jours.

Justification des subventions

Pour contrôler l'utilisation des crédits engagés, l'Acisé dispose d'un portail extranet permettant la saisie en ligne par les porteurs de projets des comptes rendus financiers et des fiches d'indicateurs d'activité de leurs actions. L'absence de justification de ces actions menées génère des demandes de remboursement des subventions accordées. En 2012, des ordres de remboursement ont été émis à hauteur de 19,8 M€ pour des subventions non justifiées, versées les années précédentes. En effet, une opération de justification du programme de réussite éducative sur les années 2010 et 2011 a été conduite en 2012, et s'est traduite par l'émission de titres de recettes à hauteur de 9,6 M€.

Leur année 2012...

Sabine Montout, chargée de mission à l'Acisé



L'appel à projets intitulé « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » a été lancé en 2009 pour une période de quatre ans (2009-2012); il a examiné 98 dossiers, pour en sélectionner 48. Chacun d'entre eux présentait des solutions

innovantes d'amélioration de la qualité de service dans les transports collectifs et d'aide à la mobilité pour faciliter l'accès des habitants des quartiers aux zones d'emploi. « L'Acisé s'est associée à la démarche en faisant partie du jury national aux côtés du ministère des Transports, de l'Anru, etc., explique Sabine Montout, mais également en assurant le suivi financier, en déléguant notamment les crédits au niveau local. » Les 48 projets retenus se sont distingués par leur sens de l'innovation mais aussi par leur capacité à mobiliser différents services de l'État et des collectivités. « Parmi les dossiers retenus, on note de nombreux développements de plate-formes de mobilité, c'est-à-dire des lieux physiques rassemblant le plus souvent différents services de mobilité : le co-voiturage, une auto-école sociale, des ateliers d'apprentissage à la mobilité et à l'utilisation des transports en commun... », poursuit Sabine Montout. Des actions complétées par d'autres initiatives comme des créations de ligne de bus, des aménagements de parcs à vélo. Le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu), en lien avec l'Acisé, dresse actuellement un bilan final de ces diverses actions afin d'en évaluer l'impact et les bénéfices.

Répartition territoriale des subventions

Rang	Département	Libellé du département	Montant de la subvention	% des crédits
1	93	Seine-Saint-Denis	19 646 061	8,1 %
2	59	Nord	18 892 337	7,8 %
3	13	Bouches-du-Rhône	14 535 546	6,0 %
4	69	Rhône	12 594 110	5,2 %
5	95	Val-d'Oise	9 866 524	4,1 %
6	91	Essonne	9 640 295	4,0 %
7	78	Yvelines	7 304 917	3,0 %
8	92	Hauts-de-Seine	7 037 025	2,9 %
9	94	Val-de-Marne	7 028 190	2,9 %
10	62	Pas-de-Calais	6 850 703	2,8 %
11	76	Seine-Maritime	5 201 169	2,2 %
12	38	Isère	4 427 284	1,8 %
13	77	Seine-et-Marne	4 401 908	1,8 %
14	75	Paris	4 137 243	1,7 %
15	974	Réunion	3 743 636	1,5 %
TOTAL			135 306 948	56 %

Audits externes

Pour contrôler le bon emploi des fonds alloués, l'Acsé dispose également d'un service d'audit dédié, qui vérifie notamment la réalité des actions, le respect des engagements pris, la viabilité de la structure financée, et qui préconise des recommandations pour améliorer l'efficacité des actions menées.

Fin 2012, le service a lancé un marché pour que soient réalisés 20 audits de structures porteuses bénéficiant de subventions conséquentes (soit un total audité de 5,3 M€), dont notamment 9 missions portant sur des programmes de réussite éducative compte tenu des approfondissements nécessaires.

Parallèlement, 35 porteurs de projets ont été audités par le siège, auxquels s'ajoute la validation de deux audits sous-traités.

Des audits menés par le réseau au niveau régional

L'année 2012 marque aussi la volonté de l'Acsé d'impliquer fortement le niveau régional dans la politique d'audits et de contrôles pour en assurer le développement. Sur la base d'une circulaire du directeur général du 11 février 2011, les agents des DRJSCS, une fois formés, ont été chargés de réaliser des contrôles ou des audits simplifiés des structures bénéficiant de subventions en deçà du seuil de 150 000 € (ou disposant d'adultes-relais). Des grilles d'audit et de contrôle ont été établies par le siège afin de normer la conduite de ces audits. Le cadre proposé par l'Acsé a permis le décuplement de cette activité en DRJSCS. En effet, en 2012, 110 agents du réseau ont été formés et 713 contrôles d'actions et d'adultes-relais ont été réalisés, contre 295 en 2011. L'objectif de 2013 est fixé à environ 5 % des subventions attribuées et des postes d'adultes-relais, soit une cible de près de 1 200 audits et contrôles.

Enquêtes de suivi : 70 % des crédits concernés

Pour suivre au plus près l'utilisation des crédits, l'Acsé a développé des enquêtes annuelles de suivi (voir encadré) pour ses principaux programmes nationaux : réussite éducative, adultes-relais, emploi et développement économique, VVV, ASV et « Cordées de la réussite ». Ces enquêtes couvrent 70 % du budget de l'Acsé (hors FIPD) et permettent de suivre dans le temps, et entre les différents contrats urbains, l'évolution des actions et de leurs principaux indicateurs (bénéficiaires, budget, moyens engagés, résultats obtenus...).

La coordination avec les audits a été renforcée : à partir de 2013, une partie de ceux-ci consistera à vérifier les déclarations des organismes répondants.

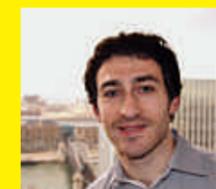
En 2012, deux autres enquêtes quantitatives ont été menées, sur la culture et les actions de soutien à la parentalité.

Le document de performance de l'Acsé

Un document de performance est élaboré et présenté systématiquement avec le budget de l'Acsé au conseil d'administration. Il distingue dans une première partie le suivi de 6 indicateurs de gestion liés à la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (Cop) conclu avec l'État en octobre 2010. La seconde partie décline les objectifs de l'Acsé suivis au travers de 12 indicateurs liés à la mise en œuvre des programmes d'interventions, complétant ceux figurant dans le projet annuel de performance du programme 147 par 10 indicateurs propres à l'Acsé.

Leur année 2012...

Benoît Landau, chargé de mission, Direction du suivi des interventions et des études



« 2012 a été l'année de consolidation des enquêtes annuelles de suivi, qui couvrent désormais 70 % des crédits de l'Acsé. En interrogeant directement les organismes (associations, collectivités) financés par l'Acsé, ces enquêtes donnent

à voir et valorisent la réalité de leurs actions, en mettant en avant (entre autres) le type d'actions menées, le nombre et le profil des bénéficiaires, et les résultats obtenus. Au siège, elles aident les directions d'intervention à piloter leurs programmes, notamment par le suivi dans le temps d'indicateurs clés (comme l'individualisation des parcours dans les PRE ou la mixité dans les actions VVV). Elles constituent aussi un outil d'animation du réseau : en 2012, nous avons mis à disposition des délégués territoriaux l'intégralité des réponses aux enquêtes pour leur permettre d'objectiver le dialogue avec les porteurs de projet sur la base d'éléments concrets, et comparables d'un territoire à l'autre. Par ailleurs, en démontrant l'utilité des actions financées, ces enquêtes contribuent à défendre les budgets d'intervention dans un contexte budgétaire difficile pour les finances publiques. »

Système d'information : le déploiement de GIS-Pro

Un outil partagé dans l'ensemble du réseau

L'Acsé dispose d'un système d'information de gestion dédié aux subventions : GIS-Pro (gestion de l'instruction des subventions) est un outil partagé, utilisé par les agents des DDCS et DRJSCS, qui permet de suivre l'instruction des subventions depuis la demande jusqu'aux contrôles de justification. Depuis 2010, l'outil permet la saisie en ligne, par les organismes bénéficiaires, de leurs comptes rendus financiers pour justifier la réalisation de leurs actions ainsi que d'une fiche indicateurs d'activité restituant des éléments qualitatifs par action.

GIS-Pro

La nouvelle version de l'outil, GIS-Pro, a été déployée dans le réseau à partir de mai 2011 jusqu'en janvier 2012 (basculement de 123 sites).

En 2012, plus de 450 agents affectés aux missions de l'Acsé ont été formés à GIS-Pro et CPWin.

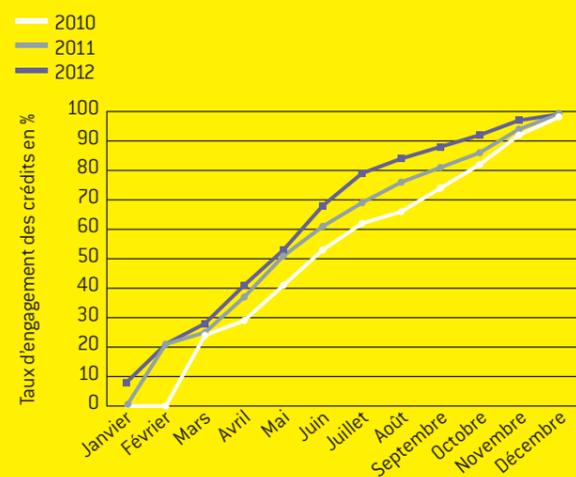
Il permettra à terme la dématérialisation totale des procédures, avec la mise en service de la saisie en ligne du dossier de demande de subvention par les porteurs de projet, déjà testée dans quelques départements expérimentaux, et le partage des informations entre co-financeurs, mis en place courant 2013.

Amélioration des taux d'engagement et de mandatement des subventions déconcentrées

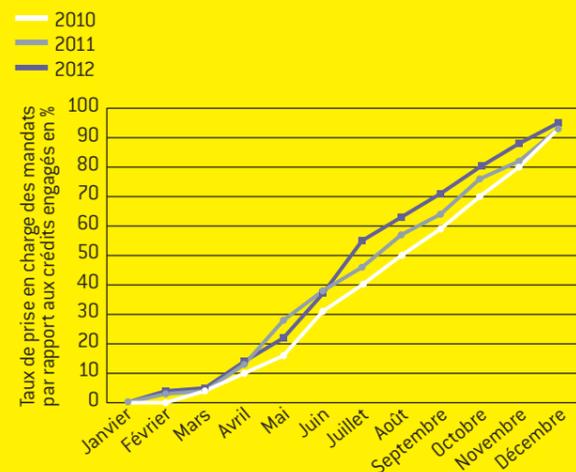
Après les réorganisations très importantes qu'ont connues les services déconcentrés de l'État depuis 2010 avec la mise en place des nouvelles directions régionales et départementales, et conformément aux orientations données dès le début d'année 2011, le rythme des engagements et de paiement des subventions a continué de progresser (voir les tableaux en page suivante).

données financières

Suivi du taux d'engagement des crédits



Suivi du taux de mandatement des crédits



Organismes financés : 70% d'associations

11 700 structures ont été financées par l'Acse en 2012 au titre de la politique de la ville, dont 70% d'associations et 30% de collectivités territoriales et opérateurs locaux (caisses des écoles, centres communaux d'action sociale, missions locales, groupements d'intérêt public...). Parmi les associations, on note une forte diversité entre les grandes structures qui font vivre les programmes nationaux et les petites associations qui œuvrent très localement pour la cohésion sociale.

24 628

PROJETS FINANCÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN 2012

21 511

PROJETS FINANCÉS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2012 (HORS REPORTS DE CRÉDITS)

3 300

PROJETS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (HORS REPORTS DE CRÉDITS)

207

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS EN COURS EN 2012, DONT 116 CONCLUES EN 2012

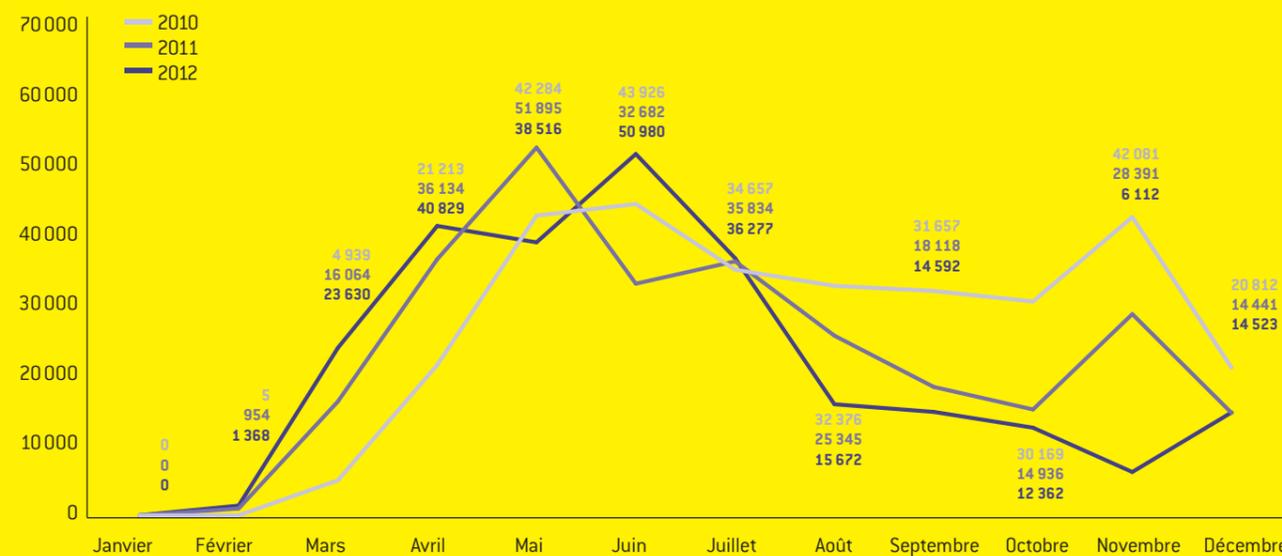
Évolution mensuelle des engagements au titre de la politique de la ville (départements, hors adultes-relais)

Cumul des montants engagés en k€



Évolution mensuelle des engagements au titre de la politique de la ville (départements, hors adultes-relais)

Montants mensuels engagés en k€



DÉPENSES

Année 2012 (en €) Opérateur Acsé (hors programme Urbact)		BUDGET 2012 ET DÉCISIONS MODIFICATIVES						RÉALISÉ 2012					
Catégorie	Destination	BP 2012	DM1	DM2	DM3	DM4	Budget 2012 après DM4	Mandatelements			Engagements maintenus		
								Montant	Écart/budget	Taux	Montant	Écart/budget	Taux
Interventions sociales	Mission « politique de la ville » P147	275 465 645	871 305			- 900 000	275 436 950	270 381 058	- 5 055 892	98 %	272 007 414	- 3 429 536	99 %
	Mission « politique de la ville » P147 – adultes-relais	70 500 000		3 003 205	4 079 640	-	77 582 845	77 582 845	-	100 %	77 582 845	-	100 %
	Mission « Coup de pouce clé »	-	262 297			-	262 297	193 335	- 68 962	74 %	193 335	- 68 962	74 %
	Convention ministère de l'Intégration	-	40 485			-	40 485	-	- 40 485	0 %	-	- 40 485	0 %
	Mission FIPD	39 820 000	29 063 572			-	68 883 572	43 174 485	- 25 709 086	63 %	63 880 855	- 5 002 716	93 %
	Plan de relance « vidéoprotection »	-	849 321			-	849 321	718 718	- 130 603	85 %	849 321	0	100 %
	Sous-total	385 785 645	31 086 980	3 003 205	4 079 640	- 900 000	423 055 470	392 050 441	- 31 005 028	93 %	414 513 770	- 8 541 700	98 %
	Opérations d'ordre sur interventions	3 500 000	-	1 500 000	600 000	-	5 600 000	5 408 511	- 191 489	97 %	5 408 511	- 191 489	97 %
	Dotations aux créances douteuses sur interventions	500 000				-	500 000	752 738	252 738	151 %	752 738	252 738	151 %
	Dotations aux provisions (CPO)	4 783 000	2 852 421			-	7 635 421	8 765 056	1 129 635	115 %	8 765 056	1 129 635	115 %
Total interventions sociales	394 568 645	33 939 401	4 503 205	4 679 640	- 900 000	436 790 891	406 976 746	- 29 814 144	93 %	429 440 075	- 7 350 816	98 %	
Structure	Loyers et charges rattachées	2 220 000	19 313			-	2 239 313	2 286 316	47 003	102 %	2 308 385	69 073	103 %
	Communication	1 200 000	368 311		- 400 000	-	1 168 311	1 030 496	- 137 815	88 %	1 156 282	- 12 029	99 %
	Informatique	965 000	181 268			-	1 146 268	942 042	- 204 226	82 %	1 250 766	104 498	109 %
	Moyens généraux administratifs	1 025 000	65 119		- 100 000	-	990 119	644 110	- 346 009	65 %	739 948	- 250 171	75 %
	Autres dépenses du personnel hors 63 et 64	266 000	23 565		- 50 000	-	239 565	159 355	- 80 210	67 %	219 470	- 20 095	92 %
	DAP – dotations aux amortissements	300 000			-	-	300 000	720 168	420 168	240 %	720 168	420 168	240 %
Total structure	5 976 000	657 576	-	- 550 000	-	6 083 576	5 782 487	- 301 089	95 %	6 395 019	311 444	105 %	
Personnel	Rémunérations	9 054 566			- 150 000	-	8 904 566	8 392 186	- 512 380	94 %	8 486 833	- 417 733	95 %
Total personnel		9 054 566	-	-	- 150 000	-	8 904 566	8 392 186	- 512 380	94 %	8 486 833	- 417 733	95 %
TOTAL GÉNÉRAL AVANT INVESTISSEMENT (A)		409 599 211	34 596 976	4 503 205	3 979 640	- 900 000	451 779 032	421 151 419	- 30 627 613	93 %	444 321 928	- 7 457 105	98 %
	Investissement	869 800	392 145		-	-	1 261 945	555 611	- 706 334	44 %	1 011 788	- 250 157	80 %
TOTAL GÉNÉRAL APRÈS INVESTISSEMENT		410 469 011	34 989 122	4 503 205	3 979 640	- 900 000	453 040 978	421 707 030	- 31 333 947	93 %	445 333 716	- 7 707 261	98 %

RECETTES

BUDGET 2012 ET DÉCISIONS MODIFICATIVES							
Catégorie	Destination	BP 2012	DM1	DM2	DM3	DM4	Budget 2012 après DM4
Subventions d'État	Subvention P147 interventions hors adultes-relais	271 568 672	- 2 000 000			- 3 700 000	265 868 672
	Subvention P147 adultes-relais	70 500 000					70 500 000
	Subvention P147 charges de service public	10 352 839					10 352 839
	Subvention SGCIV complément pour Urbact		144 629				144 629
	Ministère de l'Intérieur (FIPD)	35 000 000	2 820 000				37 820 000
	Ministère de l'Éducation nationale (FIPD)	-	2 491 000				2 491 000
	Ministère de la Justice et des Libertés (FIPD)	-	2 491 000				2 491 000
	Ministère de la Solidarité et de la Cohésion sociale (FIPD)	-	1 128 000				1 128 000
Total subventions d'État		387 421 511	7 074 629	-	-	- 3 700 000	390 796 140
Autres subventions	Autres subventions sur conventions	-	437 192				437 192
Total autres subventions		-	437 192	-	-	-	437 192
Autres produits	Produits financiers et produits exceptionnels	1 250 000			- 1 095 000		155 000
	Autres produits de gestion courante	5 663 500	-	3 003 205	4 474 640	2 800 000	15 941 345
	Reprise provision CPD 2012	4 783 000	2 852 421				7 635 421
	Reprise sur provisions	500 000		1 500 000	600 000		2 600 000
Total autres produits		12 196 500	2 852 421	4 503 205	3 979 640	2 800 000	26 331 766
TOTAL GÉNÉRAL AVANT PRÊTS (B)		399 618 011	10 364 242	4 503 205	3 979 640	- 900 000	417 565 098
Prêts		551 000	-	-	-	-	551 000
Total général (y compris prêts)		400 169 011	10 364 242	4 503 205	3 979 640	- 900 000	418 116 098
RÉSULTAT : (B) - (A)		- 9 981 200	- 24 232 735	-	-	-	- 34 213 935
Prélèvements fonds de roulement		- 10 000 000	- 24 624 880	- 1 500 000	- 600 000	-	- 36 724 880

RÉALISÉ 2012		
Montant	Écart/budget	Taux
265 868 672	-	100 %
70 500 000	-	100 %
10 352 839	-	100 %
191 162	46 533	132 %
37 928 000	108 000	100 %
2 650 000	159 000	106 %
2 650 000	159 000	106 %
1 128 000	-	100 %
391 268 673	472 533	100 %
437 192	-	100 %
437 192	-	100 %
296 473	141 473	191 %
20 917 375	4 976 030	131 %
7 635 421	-	100 %
2 644 407	44 407	102 %
31 493 676	5 161 910	120 %
423 199 541	5 634 444	101,3 %
589 453	38 453	107 %
423 199 541	5 083 444	101 %
2 048 122	36 262 057	- 6 %
1 904 266	38 629 146	

Dépenses d'intervention de l'Acisé pour 2012 – Ventilation des dépenses selon les thématiques

CRÉDITS ENGAGÉS EN 2012	TOTAL GÉNÉRAL (y compris reports de crédits, toutes missions confondues)		POLITIQUE DE LA VILLE (y compris crédits exceptionnels et plan de relance « emploi »)		FIPD (y compris plan de relance « vidéoprotection »)		
	Total engagements 2012	%	Total engagements 2012	%	Total engagements 2012	%	
	1	Éducation et accès aux savoirs de base	116 313 754	28,06	116 313 754	33,25	0
11	Éducation	110 525 287	26,13	110 525 287	31,60	0	0,00
	Programme de réussite éducative	81 326 562		81 326 562			
	Programme d'accès à la réussite et l'excellence	10 246 528		10 246 528		0	
	« Cordées de la réussite »	4 231 329		4 231 329		0	
	Internats d'excellence	5 341 798		5 341 798		0	
	Accès à la fonction publique, aux grandes écoles et aux filières d'excellence	673 401		673 401		0	
	Opération Coup de pouce clé	193 335		193 335		0	
	Autres actions	18 758 862		18 758 862		0	
12	Lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue	5 788 467	1,37	5 788 467	1,64	0	0,00
2	Emploi et développement économique	37 709 952	9,10	37 709 952	10,67	0	0,00
21	Emploi	34 434 348	8,14	34 434 348	9,75	0	0,00
	Programme Écoles de la deuxième chance	2 521 385		2 521 385		0	
	Insertion par l'économique, dont programme Insertion/Rénovation	7 266 938		7 266 938		0	
	Programme parrainage	1 924 034		1 924 034		0	
	Programme « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité »	1 846 489		1 846 489		0	
	Autres actions	20 875 502		20 875 502		0	
22	Développement économique	3 275 603	0,77	3 275 603	0,93	0	0,00
	Programme d'appui à la création d'activité dans les quartiers prioritaires	2 707 289		2 707 289		0	
	Autres actions	568 314		568 314		0	
3	Logement et habitat	4 530 568	1,09	4 530 568	1,28	0	0,00
	Programme de diagnostics de gestion urbaine de proximité (GUP)	364 418		364 418		0	
	Autres actions	4 166 150		4 166 150		0	
4	Santé et accès aux soins	12 831 789	3,10	12 831 789	3,63	0	0,00
	Programme ateliers santé ville	6 043 608		6 043 608		0	
	Autres actions	6 788 181		6 788 181		0	
5	Culture et expression artistique	13 850 969	3,34	13 850 969	3,92	0	0,00
	Programme « Images de la diversité »	1 267 200		1 267 200		0	
	Programme d'accès à l'offre et aux équipements culturels	1 727 028		1 727 028		0	
	Programme de manifestations culturelles et festivals	2 994 256		2 994 256		0	
	Autres actions	7 862 485		7 862 485		0	
6	Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	116 931 355	28,21	116 926 355	33,10	5 000	0,01
61	Lien social et citoyenneté	21 686 365	5,13	21 681 365	6,14	5 000	0,01
	Programme de soutien à la parentalité	4 565 339		4 565 339		0	
	Autres actions	17 121 026		17 116 026		5 000	

CRÉDITS ENGAGÉS EN 2012	TOTAL GÉNÉRAL (y compris reports de crédits, toutes missions confondues)		POLITIQUE DE LA VILLE (y compris crédits exceptionnels et plan de relance « emploi »)		FIPD (y compris plan de relance « vidéoprotection »)		
	Total engagements 2012	%	Total engagements 2012	%	Total engagements 2012	%	
	62	Médiation sociale, adultes-relais	80 206 448	18,96	80 206 448	22,70	0
	Suivi des adultes-relais	77 999 355		77 999 355		0	
	Autres actions	2 207 093		2 207 093		0	
64	Structuration des associations	5 282 713	1,25	5 282 713	1,50	0	0,00
	Fonjep	3 899 377		3 899 377		0	
	Autres actions	1 383 336		1 383 336		0	
65	Ville vie vacances	9 755 829	2,31	9 755 829	2,76	0	0,00
	Programme Ville vie vacances	9 755 829		9 755 829		0	
7	Accès aux droits et prévention des discriminations	9 456 808	2,28	9 456 808	2,68	0	0,00
71	Accès aux droits et aux services publics	5 896 600	1,39	5 896 600	1,67	0	0,00
72	Prévention et lutte contre les discriminations et contre le racisme	3 560 208	0,84	3 560 208	1,01	0	0,00
	Programme de dispositifs territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations	514 050		514 050		0	
	Autres actions	3 046 158		3 046 158		0	
8	Prévention de la délinquance et justice	12 059 428	2,91	12 052 678	3,41	6 750	0,01
	Programme de prévention de la récidive	1 079 087		1 079 087		0	
	Programme de prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes	1 493 965		1 493 965		0	
	Autres actions	9 486 376		9 479 626		6 750	
	Vidéoprotection	0		0		0	
9	Pilotage, ressources et évaluation	15 091 527	3,64	15 079 017	4,27	12 511	0,02
	Programme de dispositifs territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations	450 429		450 429		0	
	Études, évaluations, audits	2 755 178		2 755 178		0	
	Chefs de projet politique de la ville/Cucs	8 238 706		8 238 706		0	
	Animation régionale, formation des acteurs, valorisation	1 242 259		1 242 259		0	
	Accompagnement professionnel des adultes-relais	1 050 188		1 050 188		0	
	Centres de ressources	1 342 258		1 342 258		0	
	Autres actions	12 511				12 511	
10	Structures mutualisatrices	11 031 704	2,66	11 031 704	3,12	0	0,00
11	Prévention de la délinquance (FIPD)	64 705 915	15,61	0	0,00	64 705 915	92,79
	Prévention de la délinquance des jeunes	4 452 190		0		4 452 190	
	Prévention de la récidive	2 921 764		0		2 921 764	
	Vidéoprotection	44 130 191		0		44 130 191	
	Aide aux victimes, prévention et lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes	8 353 276		0		8 353 276	
	Autres actions	4 848 494		0		4 848 494	
TOTAL		414 513 770	100,00	349 783 594	99,34	64 730 176	92,83
	Budget après DM	423 055 470		353 282 092		69 732 892	
	Écart entre budget et engagement	8 541 700		3 498 498		5 002 716	

Évolution des engagements et des mandatements depuis 2009

en €

	ENGAGEMENTS (y compris reports)				MANDATEMENTS (y compris reports)			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
<i>Politique de la ville</i>	415 216 535	417 948 454	371 135 572	349 783 594	409 953 925	414 110 455	368 648 897	348 157 238
Mission « politique de la ville » P147 ⁽¹⁾ (3)	408 318 648	404 967 115	370 994 411	349 590 259	403 086 370	401 153 866	368 507 736	347 963 903
ECPC			141 161	193 335			141 161	193 335
<i>FIPD et vidéoprotection</i>	37 114 588	48 879 407	71 218 529	64 730 176	37 059 695	28 555 385	52 025 176	43 893 204
Mission FIPD	35 587 614	48 406 752	68 969 243	63 880 855	35 532 721	28 332 135	50 625 211	43 174 485
Plan de relance « vidéoprotection » P315	1 526 974	472 655	2 249 286	849 321	1 526 974	223 250	1 399 965	718 718
<i>Intégration des populations immigrées⁽²⁾</i>	14 763 589	6 015 095	–	–	14 387 071	5 995 005	–	–
TOTAL	496 273 721	487 438 457	442 354 101	414 513 770	487 150 675	463 256 346	420 674 072	392 050 442

[1] 30 M€ de crédits d'interventions perçus en 2008 au titre du programme « Intégration » [P104] ont été transférés en 2009 au programme « politique de la ville » [P147].

[2] Programme 104 jusqu'en 2008, convention passée avec le ministère chargé de l'immigration et de l'intégration en 2009 et 2010.

[3] Y compris les crédits exceptionnels.

	ENGAGEMENTS (hors reports)				MANDATEMENTS (hors reports)			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
<i>Politique de la ville</i>	406 765 235	402 172 902	367 789 168	347 783 695	401 591 600	399 138 369	366 152 272	346 249 986
Mission P147 ⁽¹⁾	406 765 235	401 854 260	367 648 007	347 590 360	401 591 600	398 819 727	366 011 111	346 056 651
ECPC		318 642	141 161	193 335		318 642	141 161	193 335
<i>FIPD et vidéoprotection</i>	35 509 529	48 353 373	48 894 627	45 536 823	33 259 082	27 242 732	35 270 297	30 122 593
Mission FIPD	35 509 529	48 353 373	48 894 627	45 536 823	33 259 082	27 242 732	35 270 297	30 122 593
TOTAL	442 274 764	450 526 275	416 683 794	393 320 518	434 850 683	426 381 100	401 422 569	376 372 579

Acsé

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Acte

Agir pour la compétence des territoires vers l'égalité

Adie

Association pour le droit à l'initiative économique

Amoc

Amis et mécènes de l'Opéra-Comique

ANCV

Agence nationale des chèques-vacances

Anru

Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARS

agence régionale de santé

ASV

Atelier Santé Ville

AVDL

Association villeurbannaise pour le droit au logement

CAF

caisse d'allocations familiales

CCP

certificat de compétences professionnelles

CDD

contrat à durée déterminée

Certu

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

CIPD

comité interministériel de prévention de la délinquance

Clas

contrat local d'accompagnement scolaire

CLSPD

contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance

CNFPT

Centre national de la fonction publique territoriale

Cop

contrat d'objectifs et de performance

CPI

classe préparatoire intégrée

CPWin

outil de gestion de l'Acsé

Cucs

contrat urbain de cohésion sociale

DDCS

direction départementale de la cohésion sociale

DDCSPP

direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DHUP

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

DRJSCS

direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E2C

École de la deuxième chance

EPA

Entreprendre pour apprendre

Fasti

Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés

FIPD

fonds interministériel de prévention de la délinquance

FFSU

forum français pour la sécurité urbaine

Fraru

forum régional des acteurs de la rénovation urbaine

GIS-Pro

outil de gestion de l'Acsé

GUP

gestion urbaine de proximité

IAE

insertion par l'activité économique

Ideal

Informeur sur la discrimination et l'égalité de traitement, agir pour l'accès à un logement pour tous

IFMO

Institut de formation de la maîtrise d'ouvrage de la ville

Imaj 95

Initiatives multiples d'actions auprès des jeunes dans le Val-d'Oise

Inca

Institut national du cancer

Inpes

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

IRDSU

interréseaux des professionnels du développement social

IUT

institut universitaire de technologie

Mrap

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

Onzus

Observatoire national des zones sensibles urbaines

Picq

point information création quartiers

PRE

programme de réussite éducative

PSL

plan stratégique local

Reaap

réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

SGCIPD

secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance

SGCIV

secrétariat général du comité interministériel des villes

Unadel

Union nationale des acteurs et des structures du développement local

USH

Union sociale pour l'habitat

VVV

Ville vie vacances

ZUS

zone urbaine sensible

ZSP

zone de sécurité prioritaire

merci !

à tous les partenaires, les associations,
les villes, les animateurs, les agents
et les bénévoles qui ont contribué,
par leur engagement et leurs témoignages,
à la réalisation de ce rapport d'activité.

L'Acisé

209, rue de Bercy – 75585 Paris Cedex 12
Tél. : 01 40 02 77 01 – Fax : 01 40 02 04 27

